



prévention et lutte contre
les violences sexuelles

LGBTIQ+

VIH/infections sexuellement transmissibles



accès à la contraception
pour toute personne

autodétermination



lutte contre les discriminations

santé sexuelle globale

prestations et services variés et de qualité



éducation sexuelle

garantir les droits sexuels

Stratégie cantonale de santé sexuelle : perspectives 2031

Stratégie approuvée par le Conseil d'Etat le 6 juillet 2023



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

consentement

liberté

sécurité

respect

Impressum

Editeur : Direction de la santé et des affaires sociales DSAS, Etat de Fribourg

Rédaction et mise en page : Vanessa Michel, Carole Biemann Brodard, Jeanne Morand et Aurélie Cavin (Service du médecin cantonal) en collaboration avec le bureau inter-directions « santé à l'école » et le Comité de pilotage

Droits d'auteurs des illustrations : Etat de Fribourg

Lien Internet : <https://www.fr.ch>

Copyright : Etat de Fribourg

Lieu et date de publication : Fribourg, Juillet 2023

Préface

Le domaine de la santé sexuelle est complexe et concerne toute la population, à tout âge. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2006) : « *La santé sexuelle, lorsqu'elle est considérée de manière positive, s'entend comme une approche respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que comme la possibilité de vivre des expériences sexuelles agréables et sûres, exemptes de coercition, de discrimination et de violence. Pour que la santé sexuelle soit assurée et protégée, les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et appliqués* ».

Les questions relatives à la promotion et à la prévention de la santé sexuelle sont très variées et sont une priorité politique mentionnée notamment dans le Programme gouvernemental 2022-26. C'est pourquoi et tout en portant une attention particulière aux jeunes de moins de 25 ans, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) travaille depuis plusieurs années au développement d'une stratégie cantonale de santé sexuelle.

Cette stratégie est le fruit d'un travail de co-construction guidé par un Comité de pilotage composé de membres de la DSAS ainsi que de groupes de travail et d'accompagnement réunissant les professionnel-le-s de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) ainsi que des partenaires institutionnels, associatifs, du terrain, du milieu de la santé, de la migration ou de la justice pour arriver à la construction d'un plan de mesures en adéquation avec leurs besoins ainsi que ceux de la population.

Coordonnée, intersectorielle et en adéquation avec diverses politiques publiques cantonales en cours en matière de santé psychique, d'éducation, de durabilité et d'égalité, de migration, de sécurité et de prévention des violences et des discriminations multiples liées aux questions de genre et d'orientation affective et sexuelle, elle vise entre autres à :

- offrir un cadre structurel et un environnement qui permettent le respect des droits sexuels et qui promeuvent la santé sexuelle holistique;
- proposer des informations et des formations en adéquation avec les besoins en constante évolution, à tout âge de la vie et dans tous les milieux (professionnel-le-s, associatifs, bénévoles, migration, etc.) ;
- promouvoir et soutenir le développement des compétences des réseaux multiplicateurs en « allant-vers »;
- garantir l'éducation sexuelle holistique en scolarité obligatoire ;
- faciliter l'accès à des prestations (telles que les dépistages des infections sexuellement transmissibles et du VIH, l'accès à la contraception pour toutes et tous) et à des soins de qualité par une prise en charge globale.

En offrant un cadre de référence commun dont la pierre angulaire est la coordination, nous avons le plaisir de présenter un document stratégique ainsi qu'un plan comprenant au total 16 mesures et 19 actions intégrant les défis de société actuels et que nous entendons réaliser jusqu'en 2031 afin que les conditions-cadres soient réunies pour atteindre la vision ambitieuse du canton : « *La société attribue une importance majeure à la santé sexuelle de la population, dans le respect des droits en la matière, car elle contribue au bien-être individuel et collectif. La population du canton de Fribourg bénéficie de l'accès à des prestations et des services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive et ce, tout au long de sa vie. Les conditions sont réunies afin que toute personne puisse faire des choix éclairés, en toute liberté et sécurité. Chacun-e connaît ses droits et responsabilités* ».

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement tout-e partenaire et professionnel-le ayant de près ou de loin participé à l'élaboration de la présente stratégie.

Philippe Demierre, Conseiller d'Etat

Direction de la santé et des affaires sociales

Table des matières

| | | | | |
|--------------|---|-----------|--|--|
| 1 | Introduction | 5 | | |
| 2 | Définir la santé sexuelle | 6 | | |
| 3 | Les cinq domaines d'action de la santé sexuelle | 7 | | |
| <hr/> | | | | |
| 3.1 |  Promotion, maintien et rétablissement de la santé sexuelle comme élément de la santé psychique | 7 | | |
| 3.2 |  Promotion, maintien et rétablissement de la santé reproductive | 7 | | |
| 3.3 |  Prévention, dépistage et traitement du VIH, des autres infections sexuellement transmissibles (IST) et des infections de l'appareil génital (IAG) | 8 | | |
| 3.4 |  Prévention et lutte contre les violences sexuelles | 8 | | |
| 3.5 |  Education sexuelle | 9 | | |
| 4 | Quelques fondamentaux et bases légales | 10 | | |
| <hr/> | | | | |
| 4.1 | Au niveau international | 10 | | |
| 4.2 | Au niveau national | 11 | | |
| 4.2.1 | Le PNVI et son programme subséquent | 12 | | |
| 4.3 | Au niveau cantonal | 12 | | |
| 5 | Organisation du projet | 13 | | |
| <hr/> | | | | |
| 5.1 | L'avant-projet | 13 | | |
| 5.2 | La construction du projet | 13 | | |
| 5.3 | Forces et faiblesses identifiées | 14 | | |
| 5.3.1 | Forces | 14 | | |
| 5.3.2 | Faiblesses | 14 | | |
| 6 | Le périmètre de la stratégie, l'articulation avec les autres stratégies cantonales | 16 | | |
| 7 | La vision | 17 | | |
| 8 | Les trois axes, principes de qualité | 18 | | |
| <hr/> | | | | |
| 8.1 | Un cadre non-discriminatoire et des bases légales favorables à la santé sexuelle | 18 | | |
| 8.2 | Une stratégie coordonnée, intersectorielle | 18 | | |
| 8.3 | Des prestations et services variés et de qualité | 19 | | |
| 9 | Les Objectifs stratégiques | 20 | | |
| <hr/> | | | | |
| 9.1 | OBJECTIF 1 | 20 | | |
| 9.2 | OBJECTIF 2 | 20 | | |
| 9.3 | OBJECTIF 3 | 20 | | |
| 9.4 | OBJECTIF 4 | 20 | | |
| 9.4.1 | La vision d'ensemble des objectifs et des axes | 21 | | |
| 10 | Un aperçu de quelques constats et chiffres clés sur le canton de Fribourg et en Suisse | 22 | | |
| <hr/> | | | | |
| 10.1 | Le canton de Fribourg, quelques chiffres généraux | 22 | | |
| 10.2 |  Promotion, maintien et rétablissement de la santé sexuelle comme élément de la santé psychique | 22 | | |
| 10.3 |  Promotion, maintien et rétablissement de la santé reproductive | 23 | | |
| 10.4 |  Prévention, dépistage et traitement du VIH, IST et IAG | 23 | | |

| | | | | | |
|-------------|---|-----------|---------------|---|-----------|
| 10.5 |  Prévention et lutte contre les violences sexuelles | 24 | 15.1 | Plan de mesures | 32 |
| 10.6 |  Education sexuelle | 25 | 15.2 | Le suivi et l'évaluation | 32 |
| 11 | Les principaux partenaires | 27 | 16 | Annexes | 33 |
| 12 | Les indicateurs de la santé sexuelle de la population fribourgeoise | 28 | 16.1 | Lexique | 33 |
| 13 | Agir sur les déterminants de la santé sexuelle | 29 | 16.2 | Sources servant de base de réflexion | 37 |
| 14 | L'Agenda 2030 pour le développement durable et le plan cantonal | 30 | 16.3 | Les principales bases légales et document stratégiques | 38 |
| 15 | Plan de mesures et mise en œuvre | 32 | 16.3.1 | Au niveau international : | 38 |
| | | | 16.3.2 | Au niveau national : | 38 |
| | | | 16.3.3 | Au niveau cantonal : | 38 |
| | | | 17 | Bibliographie | 40 |

Liste des abréviations

| | |
|---------------|--|
| ADESSIA : | Association Deuil périnatal Sensibiliser, Soutenir, Informer et Accompagner |
| AEF : | Association pour l'Education Familiale |
| AFIPA : | Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées |
| APEA : | Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte |
| ASS : | Aide Suisse contre le Sida |
| BEF : | Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de Fribourg |
| CANTEAM: | Child Abuse and Neglect-TEAM |
| CFSS : | Centre fribourgeois de santé sexuelle |
| CHUV : | Centre hospitalier universitaire vaudois |
| CLASS : | Conférence latine des affaires sanitaires et sociales |
| CSDH : | Centre suisse de compétence pour les droits humains |
| CSCSP : | Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales |
| DEEF : | Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle |
| DFAC : | Direction de la formation et des affaires culturelles |
| DFIN : | Direction des finances |
| DIAF : | Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts |
| DIME : | Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement |
| DPN : | Diagnostic prénatal |
| DSAS : | Direction de la santé et des affaires sociales |
| DSJS : | Direction de la sécurité, de la justice et du sport |
| FSF : | Femmes ayant des relations sexuelles avec des femmes |
| HBSC: | Health Behavior in School-aged Children |
| HETS : | Haute Ecole de Travail Social |
| HEP : | Haute Ecole Pédagogique |
| HES : | Haute Ecole Spécialisée |
| HFR : | Hôpital fribourgeois |
| HPV : | Human papillomavirus- Papillomavirus humain |
| HSH : | Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes |
| IAG : | Infections de l'appareil génital |
| IENK : | Groupe interdisciplinaire d'expert-e-s en contraception d'urgence IENK |
| IMR : | Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme |
| IPPF : | International Planned Parenthood Federation Fédération internationale pour la planification familiale |
| IST : | Infection sexuellement transmissible |
| IUMSP : | Institut universitaire de médecine sociale et préventive |
| IG : | Interruption de grossesse |
| LAVI : | Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions |
| LGBTIQ*: | Personnes lesbiennes, Gays, Bisexuelles, personnes Trans*, Intersexes et Queer ou en questionnement |
| Lehrplan 21 : | Plan d'études pour les 21 cantons germanophones et bilingues |
| MGF : | Mutilations génitales féminines |
| MenCare : | Faîtière des organisations suisses d'hommes et de pères |
| NAPS : | Programme national contre les infections sexuellement transmissibles « Stopper les VIH et les hépatites B et C » |
| OFSP : | Office fédéral de la santé publique |
| OMS : | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONU : | Organisation des Nations Unies |
| ORS : | Organisation pour les services aux réfugiés |
| PCAA : | Plan cantonal action alcool |
| PER : | Plan d'études romand |
| PMA : | Procréation médicalement assistée |

| | |
|---------|---|
| PNVI : | Programme national de lutte contre le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, 2011-2017 reconduit jusqu'à la fin 2023 |
| PREOS : | Programme pour prévenir le rejet basé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre chez les jeunes |
| PSP : | Promotion de la santé et prévention |
| RFSM : | Réseau fribourgeois de santé mentale |
| SEJ : | Service de l'enfance et de la jeunesse |
| SSCH : | SANTE SEXUELLE Suisse |
| SMC : | Service du médecin cantonal |
| SSP : | Service de la santé publique |
| VIH : | Virus de l'immunodéficience humaine |

1 Introduction

Le canton de Fribourg, développe depuis plusieurs années une politique active en matière de prévention et de promotion de la santé. Afin de répondre à l'input lancé par la Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales (CLASS), la Direction de la santé et des affaires sociales a souhaité élargir son périmètre à la santé sexuelle globale et a confié au Service du médecin cantonal la tâche d'élaborer une stratégie transversale spécifique à la santé sexuelle.

La santé sexuelle est une composante essentielle de la santé globale. Elle touche des thématiques qui relèvent de groupes aux besoins spécifiques ainsi que de l'ensemble de la population. Elle concerne la santé publique car elle ne se limite pas à ce qui touche à la sphère privée, elle touche au vivre ensemble et a un impact durable sur le bien-être et la sécurité générale de la population du canton. Ses contextes d'intervention sont nombreux. En effet, de nombreux services, activités et prestations existent déjà au sein du canton et sont mis en œuvre par plusieurs professionnel-le-s et institutions. Cependant, au niveau cantonal, ces programmes, projets, et offres diversifiées ne s'inscrivent pas dans un concept global permettant de répondre aux recommandations de la CLASS. Les prestations sont régies par des cadres multiples rattachés à des législations variées ce qui rend parfois difficile un langage et une vision d'ensemble.

Le canton de Fribourg ose et se dote pour la première fois d'une stratégie cantonale de santé sexuelle visant à favoriser le développement des politiques publiques spécifiques à la thématique. Il importe d'agir en profondeur sur la perception de la santé sexuelle tout en favorisant la lutte contre les discriminations et la prévention des violences sexuelles.

Construite à partir du « Guide pour une politique cantonale développée par SANTE SEXUELLE Suisse sur mandat de la CLASS »¹, la présente stratégie accorde une attention particulière à la mise en œuvre d'une politique publique qui contribue à la promotion de la santé sexuelle et des droits humains et sexuels ce qui représente pour le canton de Fribourg, une occasion unique de fixer des principes et des actions harmonisés qui concernent l'ensemble de la population du canton et ce, à tous les stades de la vie.

¹ Disponible sous : https://shop.sante-sexuelle.ch/img/A~1627~2/10/1627-02_Strategie-sa.pdf?xet=1624966968302

2 Définir la santé sexuelle

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, (OMS²) : « La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité et non pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités. La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sûres, sans coercition, ni discrimination et ni violence. Pour atteindre et maintenir un bon état de santé sexuelle, les droits humains et les droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et réalisés ».

Thématique souvent considérée comme délicate, pouvant être jugée comme relevant exclusivement de la sphère privée, la santé sexuelle globale peut concerner l'individu, des groupes de personnes ou toute la population. Au niveau des déterminants individuels, elle concerne des dimensions psychiques, physiques ou biologiques qui influent directement sur le comportement des personnes. Elle concerne des émotions telles que le plaisir ou le bien-être ou des relations en lien avec le sexe, les questions de genre, l'identité, l'orientation affective et sexuelle, la reproduction, etc. D'un point de vue de la société, la santé sexuelle concerne des thématiques variées faisant partie intégrante des politiques de santé ou de sécurité publique telles que la lutte contre le VIH et les IST et la lutte contre les diverses formes de discriminations ou les violences sexuelles. Elle est intimement liée à plusieurs enjeux d'intérêts publics notamment au niveau épidémiologique, biomédical et psychosocial et est une thématique à prioriser dans le respect des droits sexuels ainsi que des droits y relatifs.

² OMS | Introduire des lignes directrices et outils OMS de santé sexuelle et génésique dans les programmes nationaux [Internet]. WHO. Disponible sur : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/69879>

3 Les cinq domaines d'action de la santé sexuelle

La présente Stratégie définit les objectifs de la politique du canton de Fribourg relative à l'ensemble de la population ainsi que les axes de cette politique jugés prioritaires pour atteindre les objectifs fixés. Pour atteindre ces objectifs, des mesures doivent être prises dans les cinq domaines d'action interdépendants et complémentaires en adéquation avec le « Guide pour une politique cantonale proposé par SANTE SEXUELLE Suisse, mandatée par la Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales (CLASS) ».

Présentés brièvement ici, sans ordre prioritaire, les cinq domaines d'action permettent de développer des services et des prestations de qualité et sont la base de l'élaboration de la présente stratégie.



3.1 Promotion, maintien et rétablissement de la santé sexuelle comme élément de la santé psychique

La santé sexuelle et le bien-être sexuel des individus et des groupes de population sont des composantes du bien-être global de la population. Les facteurs pouvant influencer la santé sexuelle ou certains aspects du développement psychosexuel de l'individu ou de groupes sont multiples. L'état de santé physique, les habiletés relationnelles, les fluctuations hormonales, la dépression ou l'anxiété lors de la grossesse ou du post-partum³, le fait de souffrir d'endométriose, d'être une personne séropositive ou d'être victime d'expérience négative, de discrimination, de violence au sein de contextes variés, sont autant d'exemples permettant d'établir des liens entre la santé sexuelle et la santé psychique. La santé psychique est définie comme un processus dynamique, pouvant fluctuer dans le temps et à travers les contextes et les milieux de vie. A cet effet, des synergies sont créées avec le Programme cantonal fribourgeois – Alimentation, activité physique, santé mentale⁴, cadre de référence qui définit les axes stratégiques du canton. Etant fortement liés, la stratégie de santé sexuelle et le Programme cantonal fribourgeois- Alimentation, activité physique, santé mentale se prennent en considération l'un et l'autre.

3.2 Promotion, maintien et rétablissement de la santé reproductive

Tel que défini par la CLASS sur la base des recommandations de l'OMS, la santé reproductive constitue un aspect primordial de la santé des personnes concernées : « Elle s'intéresse aux mécanismes de la procréation et au fonctionnement de l'appareil reproducteur à tous les stades de la vie et implique la possibilité d'avoir une sexualité responsable, satisfaisante et sûre ainsi que la liberté pour les personnes de choisir d'avoir des enfants si elles le souhaitent et quand elles le désirent. Cette conception de la santé reproductive suppose que toute personne puisse choisir des méthodes de régulation de la fécondité sûres, efficaces, abordables et acceptables, que les couples puissent avoir accès à des services de santé appropriés (...) »⁵. En vertu du droit fédéral, les cantons⁶ sont tenus d'offrir gratuitement des conseils et une assistance en matière de grossesse. En adoptant l'initiative parlementaire du

³ En augmentation depuis la pandémie selon l'Unité de guidance infantile des Hôpitaux universitaires genevois.

⁴ Programme cantonal fribourgeois -Alimentation, activité physique, santé mentale- Concept 2022-2025 disponible sous : [Programme cantonal fribourgeois - Alimentation, activité physique, santé mentale](#)

⁵ CLASS et SANTE SEXUELLE Suisse, « Stratégie globale de promotion de la santé sexuelle - Guide pour une politique cantonale, 2016 », p. 35.

⁶ Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, la santé sexuelle globale couvre cinq principaux domaines d'action et relève, entre autres, des principales bases légales cantonales suivantes : Loi sur la santé du canton de Fribourg du 16 novembre 1999 ; Ordonnance fribourgeoise du 24 septembre 2002 concernant la procédure à suivre en matière d'interruption non punissable de grossesse ; Ordonnance fribourgeoise du 13.01.2009 concernant les services d'informations et de conseil en matière d'analyse prénatale ; Règlement concernant la promotion de la santé et la prévention du 14.06.2004 ; etc.

régime du délai⁷ le 2 juin 2002, le peuple suisse a accepté pour ses 20 ans en 2022, à une majorité de 72,2% la dépénalisation de l'interruption de grossesse (IG). Jusqu'à la douzième semaine de grossesse, la femme enceinte décide si elle souhaite poursuivre ou interrompre la grossesse. La période prénatale, la naissance ainsi que les premières années de la vie d'un enfant sont déterminantes pour sa santé, son développement et son bien-être mais également sur la santé physique et psychique des adultes qui l'entourent. Les anciens centre de planning familial et de consultation en matière de grossesse se sont développés et les prestations sont aussi ouvertes et accessibles aux hommes et à toute personne trans, non-binaire ou dans le besoin.



3.3 Prévention, dépistage et traitement du VIH, des autres infections sexuellement transmissibles (IST) et des infections de l'appareil génital (IAG)

En Suisse, le nombre de diagnostics déclarés pour le VIH diminue depuis quelques années. La prophylaxie préexposition contre le VIH (PrEP) et la prophylaxie post-exposition au VIH (PPE) qui elle, peut être prescrite en cas d'urgence ou après une situation à risque, ont certainement contribué à ce recul en plus des autres actions de santé publique. Bien que le nombre de diagnostics de syphilis déclarés stagne, il a augmenté pour les autres infections sexuellement transmissibles (IST) comme la gonorrhée et les infections à chlamydia, surtout chez les jeunes ce qui est valable au niveau des données de l'OFSP ainsi que sur le canton de Fribourg. Ces augmentations ont pu s'expliquer par de multiples facteurs tels que par la hausse du nombre de dépistages et l'amélioration de ces derniers, par l'élargissement des tests aux infections asymptomatiques mais aussi par la modification des pratiques et des comportements sexuels de la population. Les activités du PNVI ont permis, par des mesures de prévention et de dépistages précoces, de ralentir la propagation du VIH au sein des groupes à prévalence élevée. Le prochain programme, le NAPS, consacrera une place plus importante à la question des hépatites virales ainsi qu'aux groupes à risques tels que les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH), les personnes transgenres, les travailleurs et les travailleuses du sexe ou les populations migrantes originaires de pays à haute prévalence. Les expert-e-s de l'OFSP relèvent qu'il importe de rester vigilant et il importe de persister et d'augmenter les dépistages afin de limiter la propagation de la plupart des IST. L'augmentation de la diffusion d'informations, l'accès facilité aux centres de conseils en santé sexuelle ainsi que l'éducation sexuelle sont des mesures qui, entres autres et en collaboration avec les partenaires du réseau, permettront d'endiguer l'augmentation des IST ainsi les infections de l'appareil génital. Sur le canton de Fribourg, la thématique reste, au niveau épidémiologique, médical et psychosocial, une priorité. Ceci est également important pour la potentielle apparition de nouvelles maladies infectieuses, comme récemment la variole du singe.



3.4 Prévention et lutte contre les violences sexuelles

Les violences sexuelles peuvent être définies de manière plurielle et incluent un large spectre d'attitudes et de comportements. Elles englobent diverses formes de violences ou négligences à divers degrés, psychiques ou physiques portant atteintes aux droits sexuels et fondamentaux. Qu'elles se déroulent dans l'espace physique ou numérique en passant par les technologies de communication ou les réseaux sociaux, elles peuvent être multi-contextuelles. Leurs conséquences peuvent avoir un impact délétère considérable pour les personnes concernées, leurs proches, les témoins ou la société en général. La notion de violences sexuelles⁸ inclut ici le harcèlement et toute forme de discriminations pouvant être basée entres autres sur l'orientation affective et sexuelle, le genre, le sexe, etc. Il s'agit d'un acte ou d'un comportement à caractère sexuel non consenti, avec ou sans contact physique, entraînant des conséquences néfastes dont la temporalité ne peut être généralisée et/ou définie sur toute personne, témoin et/ou

⁷ Disponible sous : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr#a119

⁸ En ce qui concerne la notion de violences sexuelles, il ne s'agit pas ici d'élaborer une définition juridique ou exhaustive.

son entourage. La prévention, la promotion des rapports égaux, l'éducation sexuelle, la lutte et la mise en place de mesures structurelles sont autant d'éléments qui permettent de définir des solutions en cohérence avec les valeurs portées par le canton.

3.5 Education sexuelle

Selon l'OFSP⁹, « l'éducation sexuelle est la base de la promotion de la santé sexuelle et des rapports égaux et inclusifs. Elle devrait débuter au sein de la famille, se poursuivre en milieu scolaire et avoir lieu partout où les enfants et les jeunes vivent et s'épanouissent (centres de loisirs, activités extrascolaires, etc.) ». En signant la Convention de Lanzarote, la Suisse s'est engagée à ce que les enfants reçoivent, en adéquation avec leur stade de développement, au cours de leur scolarité primaire et secondaire, des informations sur les risques d'exploitation et d'abus sexuels et sur les moyens de se protéger. Selon l'OFSP, les enfants et les jeunes bien informés se protègent mieux contre les IST, le VIH, et les grossesses non voulues, et développent un rapport plus sain et positif face à la santé sexuelle et à la sexualité. L'éducation sexuelle globale basée sur les droits humains¹⁰ telle que définie dans les Standards pour l'éducation sexuelle en Europe de l'OMS ainsi que dans les principes directeurs de l'UNESCO, est un processus d'enseignement et d'apprentissage qui permet entre autres, le développement d'habiletés de protection de soi et des autres mais favorise aussi le développement d'attitudes, de relations et de valeurs positives et respectueuses permettant de faire des choix éclairés. L'éducation sexuelle, constamment influencée par les mouvements sociaux, est un outil reconnu intimement lié avec les quatre autres domaines d'actions. Afin de recourir aux offres actuelles en matière de santé sexuelle, il importe pour les jeunes du canton de posséder les ressources nécessaires aux comportements qui favorisent la santé, la prévention et la sécurité.

⁹ Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/praevention-fuer-kinder-und-jugendliche/sexualaufklaerung.html#:~:text=Tous%20les%20enfants%20et%20les,abus%20sexuels%20et%20des%20maladies.>

¹⁰ Pour plus d'informations consulter : <https://www.sante-sexuelle.ch/themes/education-sexuelle#informations-specifiques>

4 Quelques fondamentaux et bases légales

Les droits sexuels se fondent sur les standards internationaux en matière de droits humains. Ils sont fondamentaux en matière d'égalité, de dignité, de protection contre les diverses formes de discriminations, de stigmatisations et de violences. A cet effet, l'organisation SANTE SEXUELLE Suisse a mandaté le Centre suisse de compétences pour les droits humains (CSDH) pour l'élaboration d'un état des lieux des obligations juridiques existantes et des ancrages légaux de la santé sexuelle et reproductive du droit de l'ONU, du Conseil de l'Europe et du droit suisse¹¹. Les références internationales et les droits en matière de santé sexuelle et reproductive y sont commentés. Cette énumération ne prétend pas à l'exhaustivité, mais elle met en évidence les principaux fondements juridiques. Ci-après, la présentation succincte des principaux documents et cadres de références sur lesquels le Comité de pilotage et le groupe de travail se sont appuyés pour décliner la stratégie.



4.1 Au niveau international

En plus de la définition de la santé sexuelle de l'OMS, il importe de relever comme cadre de référence, la « Déclaration des droits sexuels de l'IPPF » (Fédération internationale pour la planification familiale¹²). Celle-ci n'a pas de dimension contraignante, mais elle attire l'attention sur les droits humains liés à la sexualité découlant de droits humains fondamentaux et universels. Ces droits sexuels sont énumérés à travers de multiples traités et conventions en tant que base permettant un accès à la santé sexuelle. Ils sont indivisibles et inaliénables.



LES DROITS SEXUELS DE L'IPPF :

- ARTICLE 1** *Le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité, son genre.*
- ARTICLE 2** *Le droit à la participation pour toutes et tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre.*
- ARTICLE 3** *Le droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à l'intégrité corporelle.*
- ARTICLE 4** *Le droit au respect de la vie privée.*
- ARTICLE 5** *Le droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi.*
- ARTICLE 6** *Le droit à la liberté de pensée, d'opinion et d'expression ; le droit à la liberté d'association.*
- ARTICLE 7** *Le droit à la santé et de bénéficier des progrès de la science.*
- ARTICLE 8** *Le droit à l'éducation et à l'information.*
- ARTICLE 9** *Le droit de choisir de se marier ou non et de fonder et planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment.*
- ARTICLE 10** *Le droit à l'application des principes de responsabilité et de réparation ».*

Figure A : Droits sexuels selon la déclaration de l'IPPF

¹¹ RECHER, A. (2019). Santé sexuelle et reproductive et droits y afférents. Etat des lieux du droit de l'ONU, du Conseil de l'Europe et du droit suisse. SANTE SEXUELLE SUISSE. Disponible sous : <https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/SSR-et-droits.pdf>

¹² Organisation internationale non gouvernementale qui milite en faveur de la santé sexuelle et reproductive ainsi que des droits sexuels. Son approche est fondée sur les droits humains ainsi que sur des bases scientifiques solides et s'engage en faveur des objectifs de l'Agenda 2030 de l'ONU en faveur du développement durable présenté ci-après.

La Suisse s'est engagée à respecter la Convention de Lanzarote (Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels¹³) entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} juillet 2014 ainsi que la Convention d'Istanbul¹⁴ entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018 (traitant plus spécifiquement sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes y compris la lutte contre les violences sexuelles). En matière d'éducation sexuelle, la Suisse s'appuie sur les standards pour une éducation sexuelle en Europe de l'OMS et du BZgA¹⁵ (2010). La Suisse a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées CDPH le 15 avril 2014, elle est entrée en vigueur le 15 mai 2014. Par son adhésion à la Convention, la Suisse¹⁶ s'est engagée à éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées, à les protéger contre les discriminations et à promouvoir leur inclusion et leur égalité au sein de la société : « La sexualité, en tant que manifestation élémentaire de l'épanouissement de la personnalité, est protégée par le droit au respect de la vie privée, tout comme le libre choix de la forme de vie commune (art. 13 et art. 14, al. 1, Cst.) ».

4.2 Au niveau national

Il importe de relever qu'aucun document ou base légale de référence n'existe en matière de droit suisse proposant une vue d'ensemble en matière de santé sexuelle et reproductive.

Plusieurs des compétences en matière de santé sexuelle globale sont réglées dans différentes législations fédérales dont l'application incombe à la Confédération et aux cantons. La Loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse et l'ordonnance y relative (RS 857.5 ; RS 857.51), la Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp RS818.101), en sont quelques exemples. Les violences sexuelles sont combattues, entre autres, par le système civil et pénal. En matière de lutte et de prévention de celles-ci, les compétences sont aussi réparties entre la Confédération et les cantons.

La Confédération soutient l'éducation sexuelle dans tous les cantons. Le Conseil fédéral entend par éducation sexuelle l'approche holistique conforme aux standards de l'OMS Europe. Le document "Examen des bases de l'éducation sexuelle. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Regazzi¹⁷ du 10 décembre 2014", daté du 21 février 2018, comprend les conclusions du Conseil fédéral basées sur le rapport d'expert-e-s de juin 2017. Ce rapport, établi conformément aux critères scientifiques en vigueur, recommande aux cantons de mettre en œuvre une éducation sexuelle qui doit tenir compte de l'approche holistique et garantir aux élèves l'égalité des chances en proposant des cours adaptés à leur âge et à leur développement psychosexuel. A relever que lors de sa séance du 29 septembre 2022, le Conseil National a proposé d'accepter le postulat d'Analyse des normes en matière d'éducation sexuelle à l'école en Suisse¹⁸.

Dans des arrêts récents¹⁹, le Tribunal fédéral a confirmé que le respect de prescriptions religieuses n'était pas un motif suffisant pour se voir libérer des enseignements prévus aux programmes posant les bases de l'harmonisation de la scolarité obligatoire (tels que le PER et le Lehrplan 21) et que la sensibilisation aux violences sexuelles ainsi qu'aux maladies sexuellement transmissibles revêt une importance majeure du point de vue de la santé publique.

¹³ Disponible sous : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2014/249/fr#art_6

¹⁴ Disponible sous : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2018/168/fr>

¹⁵ Disponible sous : <https://www.bzga.de/infomaterialien/sexualaufklaerung/who-regional-office-for-europe-and-bzga-standards-for-sexuality-education-in-europe-guidance-for-3/>

¹⁶ <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/droit/international0/uebereinkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde.html>

¹⁷ Disponible sous : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20144115>

¹⁸ Disponible sous: [22.3877 | Analyse der Standards im Bereich der schulischen Sexualaufklärung in der Schweiz | Amtliches Bulletin | Das Schweizer Parlament](#)

¹⁹ Arrêts du Tribunal fédéral : ATF 135 I 79, 2C_666/2011 du 7 mars 2012, 2C_897/2012 du 14 février 2013, 2C_1079/2012 du 11 avril 2013, 2C_132/2014, et 2C_133/2014 du 15 novembre 2014 ; CEDH : arrêt Osmanoglu et Kocabaş c. Suisse, no 29086/12, du 10 janvier 2017

4.2.1 Le PNVI²⁰ et son programme subséquent

Depuis les années 1980, la Confédération a défini cinq Programmes nationaux de lutte contre le VIH. Le dernier en date, le « Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles 2011- 17 (PNVI) » prolongé jusqu'en 2023, ne se limite pas à la prévention uniquement du VIH mais couvre également celle des autres infections sexuellement transmissibles. La pluridisciplinarité de ce programme met en avant toute la complexité de l'action en matière de VIH et d'IST. Les autorités cantonales sont responsables de sa mise en œuvre. La diversité des expert-e-s (médicaux, sociaux, politiques et issus de la société civile) rend indispensable une gouvernance efficace afin d'optimiser les résultats de leurs actions.



C'est pourquoi, afin de structurer cette dernière, le PNVI s'articule autour de trois axes d'interventions :

- Axe 1 : base du travail de prévention et cible la population dans son ensemble.
- Axe 2 : s'adresse aux personnes qui adoptent un comportement à risque dans un environnement à forte prévalence.
- Axe 3 : destiné aux personnes infectées par le VIH ou par une IST et à leurs partenaires.

Le programme subséquent au PNVI, le Programme national contre les infections sexuellement transmissibles « Stopper les VIH et les hépatites B et C » (NAPS) sera mis en œuvre courant 2024. La présente stratégie, en fonction de son évolution, sera donc adaptée en conséquence. Le NAPS consacrera une place encore plus importante aux hépatites ainsi que sur les groupes à risque, par exemple sur les hommes positifs au VIH ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH), sur les personnes qui paient pour des rapports sexuels (y.c. tourisme sexuel), sur les personnes en détention, etc. Le Conseil fédéral part du principe que cette approche coordonnée permettra d'atteindre entre autres, l'objectif d'élimination de l'hépatite virale fixé par l'Organisation mondiale de la santé.

4.3 Au niveau cantonal

Bien que les normes de compétences de la Constitution fédérale régissent les domaines dans lesquels la Confédération et les cantons sont actifs, une grande partie des actions en matière de santé sexuelle se fonde actuellement sur une pluralité de programmes et de projets souvent hétérogènes. Si les cantons sont habilités par la Confédération à réglementer un domaine particulier de la santé sexuelle, ils peuvent profiter d'une autonomie organisationnelle et peuvent être libres, par exemple, de déléguer des tâches aux communes. L'instruction publique ressort des cantons. La responsabilité de la santé psychique associée à la santé sexuelle incombe aussi en premier lieu aux cantons et aux organisations professionnelles expertes en médecine, psychologie, formation, pédagogie, travail social, jeunesse, etc. Une majorité des activités de prévention, de conseil, d'éducation et d'information en matière de santé sexuelle globale sont aussi prévues au niveau cantonal²¹.

²⁰ Office fédéral de la santé publique, OFSP (2010). « Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI) 2011-2017 ». Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/nationales-programm-hiv-und-andere-sexuell-uebertragbare-infektionen.html>

²¹ Pour plus d'informations concernant les tâches de la Confédération et la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, nous référons le lecteur à : Recher, A. (2019). Santé sexuelle et reproductive et droits y afférents. Etat des lieux du droit de l'ONU, du Conseil de l'Europe et du droit suisse. SANTE SEXUELLE SUISSE. Disponible sous : <https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/SSR-et-droits.pdf>

5 Organisation du projet

5.1 L'avant-projet

Le Service du médecin cantonal (SMC), en collaboration avec le Service de la santé (SSP) publique, a réalisé un état des lieux auprès de 34 associations, services et partenaires actifs dans le domaine de la santé sexuelle. Les objectifs constituaient entre autres à identifier les différentes structures institutionnelles, à obtenir davantage d'informations sur les bénéficiaires et à définir les prestations et services en matière de santé sexuelle²². Les principales conclusions relevaient l'absence de mise en réseau globale en matière de santé sexuelle dans le canton de Fribourg ainsi que certaines difficultés à atteindre certains spécialistes du milieu médical. L'état des lieux a été complété ensuite par une étude des besoins complémentaires ainsi que par une évaluation du dispositif cantonal menée par le SMC.

5.2 La construction du projet

Le Conseil d'Etat a inscrit l'élaboration d'une stratégie de santé sexuelle parmi ses programmes gouvernementaux 2017-2021. Sous la responsabilité d'une direction stratégique constituée au sein de la Direction de la santé et des affaires sociales, la stratégie s'est constituée grâce à l'implication de nombreux partenaires intéressé-e-s et concerné-e-s par les cinq domaines d'action présentés ci-après. Un comité de pilotage, un groupe de travail ainsi qu'un groupe d'accompagnement ont été constitués. Le comité de pilotage du projet de Stratégie cantonale de santé sexuelle a réuni les personnes suivantes :

- Dr Thomas Plattner, Médecin cantonal, SMC;
- Mme Carole Biemann Brodard, Cheffe de secteur CFSS, SMC ;
- Mme Fabienne Plancherel, Déléguée à la prévention et à la promotion de la santé, SSP ;
- Mme Claudia Lauper, Secrétaire générale adjointe, DSAS.

Un questionnaire à remplir en ligne a été transmis à plus d'une septantaine de partenaires fribourgeois dans l'objectif de proposer un projet sur la thématique en adéquation avec les besoins des professionnel-le-s du terrain. Plus de 42 institutions-partenaires ont pris part au questionnaire. Une rencontre de réseau a ensuite été organisée sous la forme d'un « World-café » permettant de faire émerger des propositions pour l'élaboration du présent plan de mesures. Plus d'une trentaine de professionnel-le-s du canton ainsi que des spécialistes de l'organisation faitière SANTE SEXUELLE Suisse ont participé activement.

Les travaux des groupes de travail et d'accompagnement, conduits successivement par deux cheffes de projet, ont servi à déterminer et à prioriser les domaines et les actions essentiels à la future politique cantonale en matière de santé sexuelle. Ensuite, en fonction de l'évolution du projet et notamment des mouvements sociaux, plus d'une quarantaine de partenaires ont été rencontré-e-s. Ces partenaires ont été invité-e-s à contribuer aux discussions et aux analyses réalisées tout en étant invité-e-s à identifier les lacunes à combler. Ces points de vue et expertises de milieux publics, parapublics, universitaires, associatifs et communautaires ont permis de susciter une réflexion globale sur la thématique de la santé sexuelle cantonale entre 2020 et 2022. La pandémie a affecté l'avancement des travaux qui ont été finalisés cette année.

L'expertise et les connaissances des membres du Copil et des groupes de travail et d'accompagnements ont été mises à profit tant pour l'identification des enjeux prioritaires que pour l'élaboration de la vision, des objectifs et du plan de mesures et actions définis dans un second document. Toutes les personnes qui ont participé au projet de stratégie

²² Plus d'une trentaine d'acteurs-actrices du canton concerné-e-s par la santé sexuelle ont été sollicité-e-s et interrogé-e-s. Le rapport, disponible au SMC, peut être consulté sur demande.

cantonale de santé sexuelle ont largement contribué à son élaboration et à sa rédaction sont remerciées ici pour leur précieuse collaboration et leur engagement. L'analyse de la situation cantonale a été réalisée en fonction des standards cantonaux et nationaux pour une meilleure définition des objectifs principaux définis en fonction de leur efficacité ainsi que de leur faisabilité.

5.3 Forces et faiblesses identifiées

Des analyses forces-faiblesses-opportunités-risques de l'avis d'expert-e-s du canton ont été réalisées. Les principales conclusions des forces et faiblesses sont présentées ici sans ordre prioritaire :

5.3.1 Forces

- ✓ Le canton de Fribourg s'engage dans de nombreuses mesures en lien avec la santé sexuelle. De nombreuses institutions, associations et services existent et ce, en ce qui concerne les 5 domaines d'action. La population du canton de Fribourg peut bénéficier d'une offre relativement large mais encore fragmentée.
- ✓ L'évolution positive, la visibilité de certaines thématiques est à relever, notamment en lien avec la lutte contre les discriminations LGBTIQ+, que ce soit au niveau de la possibilité d'établir des statistiques cantonales ou à travers la nouvelle norme pénale, les Suisses ayant largement accepté à 63,1% de sanctionner les discriminations basées sur l'orientation sexuelle au même titre que le racisme en février 2020.
- ✓ Au niveau de la veille scientifique, nous assistons à une augmentation des publications, études et recommandations qu'il importe de valoriser telles que celles de l'étude « Sexe, relations--- et toi ? » de la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR)²³ ainsi que celles concernant l'ensemble des personnes LGBTIQ+ détenues du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales²⁴, etc.
- ✓ Plusieurs constats sont ressortis de l'analyse des professionnel-le-s sollicité-e-s : l'existence d'une volonté de transversalité et d'interdisciplinarité, la nécessité de prioriser pour la mise en œuvre de cette stratégie des mesures ciblant les jeunes de moins de 25 ans tout en prenant en considération l'ensemble de la population du canton et ce, à tous les stades de vie. Il importe aussi d'apporter une attention particulière aux populations aux besoins spécifiques (ex : personnes LGBTIQ+, personnes en situation de handicap, personnes issues de la migration, victimes, personnes âgées, travailleur-e-s du sexe, enfants et adultes judiciarisé-e-s, etc.).
- ✓ L'importance de prôner une approche positive et globale de la santé sexuelle est validée par tous les partenaires interrogé-e-s.

5.3.2 Faiblesses

- ✓ La santé sexuelle doit être inscrite dans certaines bases légales ou cadres de références cantonaux et les conditions cadres doivent être adaptés aux besoins, aux connaissances et au contexte actuel. Il est impossible de parler de la santé sexuelle sans aborder les droits afin de réduire les risques et les inégalités de santé pouvant affecter les personnes en situation de vulnérabilité, les groupes aux besoins spécifiques fragilisés par des conditions d'existences marquées par diverses formes de précarité et/ou de discriminations liées à la santé sexuelle globale.

²³ Ces recommandations sont issues de la recherche menée de 2015 à 2017 par la HES-SO – HETS-FR. Disponibles sous : https://2238aeba-82b6-4d2a-9a78-dfbccbf074dc.filesusr.com/ugd/1f0318_d6ba3a422720404b8e5a84d0dabdc095.pdf

²⁴ BLANC, J.S (2021). La prise en charge des personnes LGBTIQ+ en détention, Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, Fribourg, disponible sous : https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/La_prise_en_charge_des_personnes_LGBTIQ_en_detention_Document_cadre.pdf

-
- ✓ L'éducation sexuelle holistique²⁵ fondée sur les standards de l'OMS Europe est en constante évolution. Elle devrait être généralisée pour tous les élèves du canton en scolarité obligatoire et ce, aussi pour l'enseignement spécialisé. Les transformations des modes d'apprentissages et de communication en matière de santé sexuelle peuvent avoir des implications non négligeables sur les prestations et les contenus des cours d'éducation sexuelle aussi pour l'éducation spécialisée ou les enfants en situation de handicap.
 - ✓ L'augmentation des demandes diverses en lien avec les populations LGBTIQ+ et leur entourage ainsi qu'en matière de lutte contre les discriminations entre autres homophobes et transphobes.
 - ✓ Les besoins de connaissances des professionnel-le-s sont nombreux sur des thématiques aussi diverses que : les techniques de communication en matière d'intimité et de sexualité, les personnes LGBTIQ+, le chemsex²⁶, la conduite d'entretiens auprès d'enfants adaptée à leur stade de développement psychosexuel, la détection des signes de victimisation sexuelle, la contraception masculine, les protections menstruelles, etc.
 - ✓ Pour les futur-e-s professionnel-e-s des domaines de la petite enfance, du travail social, de l'enseignement, de la santé, etc., il est constaté que les offres de sensibilisations et/ou de formations aux questions concernant la santé sexuelle ou aux questions liées aux personnes LGBTIQ+ en adéquation avec les bases légales sont fragmentées ou peu déployées.
 - ✓ La culture numérique en constante évolution modifie les prises en charge, notamment en ce qui concerne la consommation de pornographie et l'utilisation des réseaux sociaux par les enfants, des actions doivent s'inscrire dans la continuité.
 - ✓ L'égalité des chances en matière d'accès aux services doit être favorisé pour certaines populations et ce, en tenant compte des spécificités linguistiques cantonales ainsi que des changements actuels liés entre autres à la composition géographique et démographique du canton de Fribourg.

²⁵ Pour plus d'informations : <https://www.sante-sexuelle.ch/nos-activites/actualites/sexualaufklaerung-in-der-schule-neue-onlineplattform>

²⁶ Chemsex : « chemsex » est la contraction de « chemical sex ». Définition : prise volontaire de substances psychoactives lors de rapports sexuels – et ce afin de les « faciliter », de les « augmenter », de les « intensifier ». Disponible sous : <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2019/revue-medicale-suisse-675/drogues-de-synthese-et-sexualite-tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-chemsex>

6 Le périmètre de la stratégie, l'articulation avec les autres stratégies cantonales

Bien que les priorités définies relèvent majoritairement des compétences et de la responsabilité opérationnelle de la Direction de la santé et des affaires sociales et du Service du médecin cantonal, il s'agit d'un projet transversal qui concerne plus ou moins directement toutes les Directions et l'ensemble des partenaires et des organismes subventionnés actifs au niveau cantonal en matière de santé sexuelle.

La présente Stratégie ne prétend pas régler toutes les politiques sectorielles mais en aborde certaines en interagissant avec plusieurs politiques publiques déjà en place et favorables à la santé sexuelle telles que : la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV), la médecine scolaire, les maladies non transmissibles (cancer de l'appareil génital, etc.), le dépistage du cancer du sein ou de la prostate, les violences au sein du couple, l'égalité selon l'ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles au travail (OHarc) entrée en vigueur le 1er juillet 2016, la santé mentale, l'enfance et la jeunesse, la lutte contre le harcèlement dans l'espace public, les addictions et le PCAA, le vieillissement - Projet Senior+, le développement durable, etc.

Suite au postulat déposé le 15.12.20 par les députées Favre-Morand et Fagherazzi ainsi que par 16 cosignataires demandant la mise à disposition de protections menstruelles dans les lieux de formation et les institutions publiques et sportives relevant de l'Etat de Fribourg, un rapport de faisabilité est en cours de validation. La communication autour de cette question et l'encouragement des communes à entreprendre une démarche similaire sont aussi envisagés. Des synergies sont créées avec le Centre fribourgeois de santé sexuelle.

La procréation médicalement assistée (PMA) et le diagnostic prénatal ne font pas l'objet de mesures spécifiques de la présente stratégie. Sont toutefois pris en considération l'accompagnement et le soutien psycho-social des personnes ainsi que de leurs proches concernés par ces thématiques en coordination avec le programme cantonal fribourgeois - Alimentation, activité physique, santé mentale. L'évolution de la médecine soulève de nouvelles questions psychosociales, éthiques et juridiques sur des thématiques telles que les tests-prénataux ou les liens de filiation. Il n'est donc pas possible, dans la présente stratégie, de traiter tous les aspects liés à la santé sexuelle ainsi qu'aux droits y relatifs.

En ce qui concerne les jeunes et les enfants, des synergies sont assurées avec le Service de l'enfance et de la jeunesse et son Bureau de promotion des enfants et des jeunes dans le cadre du plan de relance « Je participe » ainsi que pour les questions liées à l'encouragement précoce. Les offres et mesures en faveur de la santé sexuelle des enfants, des jeunes et des familles, dans le thème « Enfance et jeunesse » du portail cartographie du canton de Fribourg sont répertoriées.

Une coordination de ces éléments politiques (plans, programmes, projets, stratégies, concepts, etc.) s'est développée en collaboration avec les partenaires concerné-e-s. Cette articulation se poursuivra et se renforcera lors de la mise en œuvre de la présente stratégie dans l'objectif de valoriser et d'explicitier ce qui est déjà réalisé.

7 La vision

La vision suivante représente l'état idéal auquel le canton de Fribourg aspire en matière de santé sexuelle :

« La société attribue une importance majeure à la santé sexuelle de la population, dans le respect des droits en la matière, car elle contribue au bien-être individuel et collectif ».
« La population du canton de Fribourg bénéficie de l'accès à des prestations et des services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive et ce, tout au long de sa vie. Les conditions sont réunies afin que toute personne puisse faire des choix éclairés, en toute liberté et sécurité. Chacun-e connaît ses droits et responsabilités ».

8 Les trois axes, principes de qualité

La stratégie se décline en trois axes interdépendants et complémentaires liés aux cinq domaines d’actions rattachés à la définition de la santé sexuelle pour la Suisse²⁷. Elle vise un impact durable sur la société.

| | |
|--------------|--|
| Axe 1 | Un cadre non-discriminatoire et des bases légales favorables à la santé sexuelle |
| Axe 2 | Une stratégie coordonnée, intersectorielle |
| Axe 3 | Des prestations et services variés et de qualité |

8.1 Un cadre non-discriminatoire et des bases légales favorables à la santé sexuelle

Selon la majorité des personnes interrogé-e-s ainsi qu’en fonction des recommandations de la CLASS et du prochain programme NAPS, l’élaboration d’une telle stratégie doit se réaliser à travers un cadre non-discriminatoire. Celui-ci exige certains prérequis que sont le respect de la santé sexuelle et reproductive globale ainsi que les droits y afférents. La population du canton de Fribourg peut s’appuyer sur des bases légales et des conditions-cadres favorables à la santé sexuelle permettant de faire des choix librement consentis, sans discrimination, en toute sécurité.

8.2 Une stratégie coordonnée, intersectorielle

Les actrices-acteurs de la santé sexuelle n’ont pas toujours conscience d’appartenir à un domaine commun, regroupant de nombreux-ses professionnel-le-s et offrant de nombreuses possibilités d’échanges et de collaborations.

Une meilleure coordination peut être orchestrée par le renforcement des liens entre les divers services d’information, d’éducation, de conseil, de prévention et les services fournisseurs de soins. Des synergies sont aussi créées avec les milieux de l’enseignement obligatoire et post-obligatoire ainsi qu’avec le service des sports, la police, la migration et ce, de manière durable.

Il est nécessaire de renforcer les collaborations intersectorielles et interinstitutionnelles en créant et en actualisant des plateformes et des canaux d’échanges entre les intervenant-e-s de première ligne et les professionnel-le-s concerné-e-s par la santé sexuelle globale et ses domaines d’action.

Des liens de collaboration et de communication se poursuivront et se développeront entre les actrices-acteurs représentant les cinq domaines d’action de la santé sexuelle. Des rencontres annuelles de partages d’expertises et de coordination sur des thématiques actuelles telles que la périnatalité et la gynécologie ou la lutte contre les violences sexuelles seront organisées.

²⁷ Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/p-und-p/eksg/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf>

Afin que le thème de la santé sexuelle soit plus transversal, les actualités du domaine sont transmises par le SMC aux diverses plateformes professionnelles et ce, en tenant compte des spécificités linguistiques du canton. En effet, cela permettra alors d'éviter les doublons, de combler d'éventuelles lacunes et d'améliorer la communication entre les professionnel-le-s ainsi qu'avec les publics cibles. Des informations sur les prestations existantes peuvent être relayées par divers biais, notamment celui des réseaux sociaux.

8.3 Des prestations et services variés et de qualité

La population du canton de Fribourg doit pouvoir bénéficier de prestations et de services de qualité en matière de santé sexuelle. En tenant compte des spécificités linguistiques du canton, la prise en charge globale, le conseil psychosocial, les préventions spécifiques, l'information, la sensibilisation, l'éducation, la recherche et le développement en matière de santé sexuelle permettent à l'ensemble de la population du canton de devenir actrices-acteurs de leur propre santé. Les prestations lacunaires ou les doublons peuvent avoir un impact considérable sur les coûts de la santé sexuelle ainsi que sur la qualité des services.

L'état des lieux de la santé sexuelle réalisé par le SMC a confirmé que la population fribourgeoise bénéficie d'une offre relativement large en lien avec les cinq domaines d'action. Toutefois, il a été relevé par plusieurs professionnel-le-s depuis que certaines structures doivent gérer leur activité avec très peu de moyens ce qui peut tout de même peser sur la qualité des prestations ou sur leur accès étant donné l'augmentation des thématiques associées à la santé sexuelle ainsi que l'augmentation des demandes de certaines populations clés. Etant donné la multitude de défis, il convient d'assurer et de garantir ces services et prestations en tenant compte des besoins en constante évolution de la population du canton.

9 Les Objectifs stratégiques

Construits à partir du guide « Stratégie globale de promotion de la santé sexuelle - Guide pour une politique cantonale » et dans le cadre d'un processus participatif, les quatre objectifs suivants, définis dans le document annexe, seront progressivement mis en place en fonction des ressources à disposition :

9.1 OBJECTIF 1

Promouvoir, défendre et garantir les droits humains et sexuels sans barrières ni discriminations à la population du canton de Fribourg.

Situation visée : Les droits sexuels sont reconnus et respectés. Le canton dispose de bases légales et d'un cadre structurel en matière de promotion de la santé sexuelle et de prévention. Toute personne bénéficie d'un environnement exempt de discriminations et/ou de violences en lien avec la santé sexuelle y compris en ce qui concerne le respect des droits et le soutien aux personnes LGBTIQ+ ainsi que de leur entourage.

9.2 OBJECTIF 2

Former, informer et soutenir les professionnel-le-s de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, du social, de la sécurité et de la justice afin qu'ils-elles disposent de meilleures connaissances et compétences en matière de santé et droits sexuels.

Situation visée : Les offres de formations et d'interventions à disposition des professionnel-le-s du canton sont évaluées et renforcées au besoin. Aussi, elles prévoient combattre les violences sexuelles et s'adaptent aux enjeux émergents (liens entre santé mentale et santé sexuelle, prise en compte des besoins des personnes Trans*, Queer, non-binaires et de leurs proches, de la migration, etc.). Le partage d'information et d'expertise entre professionnel-le-s est amélioré, la coordination des offres de formation est assurée et diffusée en collaboration avec les partenaires cantonaux et extra-cantonaux existants.

9.3 OBJECTIF 3

Développer ou renforcer des connaissances et compétences en matière de santé sexuelle à chaque étape de la vie par l'information et l'éducation sexuelle holistiques.

Situation visée : Toute personne a accès à une information et une éducation en santé sexuelle, tout au long de sa vie et est capable d'agir en faveur de sa santé sexuelle et de ses droits. Les établissements scolaires du canton disposent d'un référentiel commun en matière de santé sexuelle, fondé sur des bases scientifiques et adapté aux stades de développement psychosexuel des élèves. L'ensemble des élèves en scolarité obligatoire et post-obligatoire a accès à une éducation sexuelle holistique et les conditions cadres sont généralisées.

9.4 OBJECTIF 4

Assurer la promotion, le maintien et/ou le rétablissement de la santé sexuelle et reproductive de la population du canton de Fribourg par une prise en charge globale, autant physique que psychique.

Situation visée : La santé sexuelle est promue et coordonnée. L'ensemble de la population et tous les publics aux besoins spécifiques bénéficient d'un accès équitable en matière de services et de prestations de qualité. Des relais sont créés afin que toute personne soit informée des offres et que ces dernières soient optimisées. La santé psychique

et physique de la population fribourgeoise s'améliore. La prévention et la lutte contre les violences sexuelles ainsi que les discriminations est assurée. Les objectifs et recommandations du NAPS sont appliqués et atteints.

9.4.1 La vision d'ensemble des objectifs et des axes

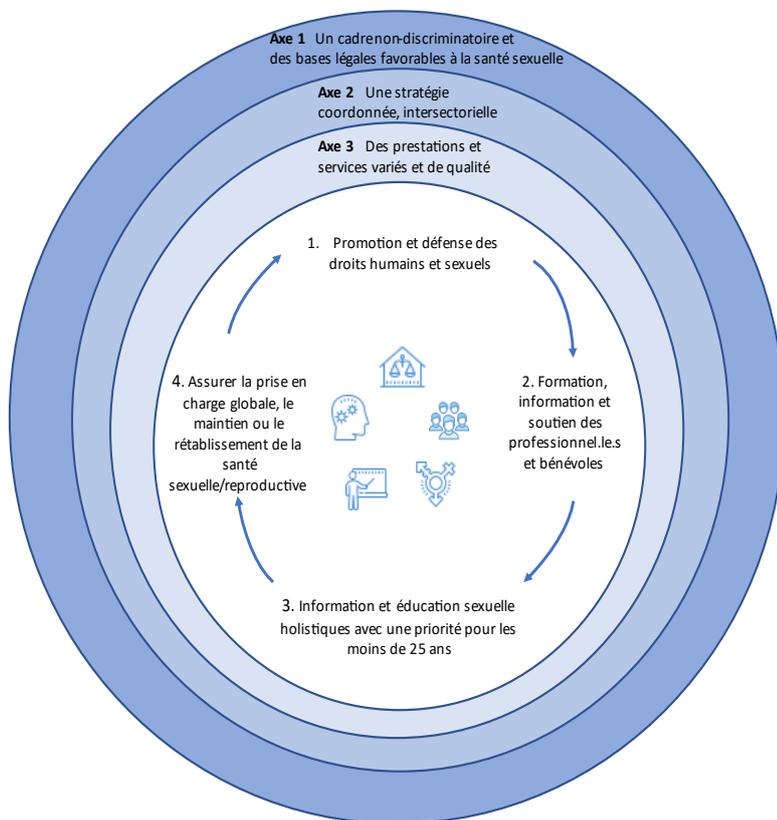


Figure B : Objectifs et axes

Ces trois axes d'intervention et objectifs sont détaillés dans un plan qui se décline en 16 mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre la vision cantonale en matière de santé sexuelle.

10 Un aperçu de quelques constats et chiffres clés sur le canton de Fribourg et en Suisse

La récolte des données spécifiques à la santé sexuelle étant morcelée et le monitoring de la qualité des prestations encore perfectible, nous disposons de peu de données statistiques portant exclusivement sur le canton de Fribourg raison pour laquelle nous présentons aussi quelques données nationales. Ces données à disposition ne sont pas exhaustives mais elles permettent d'obtenir des indications pouvant être étroitement liées avec les cinq domaines d'action énumérés précédemment :

10.1 Le canton de Fribourg, quelques chiffres généraux²⁸

- 330 970 habitants (population résidante permanente en avril 2022).
- Selon le scénario démographique moyen du canton de Fribourg, la population prévue en 2030, s'élèvera à plus de 350 000 habitants.
- En 2021, le canton de Fribourg comptait 3 728 naissances - nés vivants.
- Le canton de Fribourg est constitué de 126 communes en 2022.
- Le canton de Fribourg compte plus de 71 000 personnes âgées entre 0 et 19 ans (2021).
- La population estudiantine représente environ 25% de la population du canton de Fribourg.
- En 2019-20, le canton de Fribourg comptait sur un total de 52 559 élèves, par degré d'enseignement (Degré primaire 1-2 : 7 187 élèves, Degré primaire 3-8 : 21 834 élèves, Secondaire I : 11 217 élèves) et 13 995 élèves du degré tertiaire.



10.2 Promotion, maintien et rétablissement de la santé sexuelle comme élément de la santé psychique

- La probabilité de souffrir d'une maladie psychique est au moins 1,5 fois plus élevée chez les personnes homosexuel-le-s et bisexuel-le-s que chez les personnes hétérosexuel-le-s²⁹. Les personnes Trans* auraient jusqu'à 10 fois plus de risques de se suicider que les personnes cisgenres.
- Les jeunes LGBTIQ+ ont 2 à 5 fois plus de risques de se suicider que les jeunes hétérosexuel-le-s³⁰.
- Selon une récente étude publiée par Amnesty International Suisse³¹, presque la moitié des femmes concernées (49%) par le harcèlement sexuel et les violences sexuelles affirment qu'elles ont gardé l'incident pour elles ; 51% ont en parlé à des amies ou à des personnes de leur entourage. La sollicitation d'une aide extérieure reste relativement rare : seulement 11% de toutes les femmes concernées se sont rendues dans des

²⁸ Disponible sous : [Annuaire statistique du canton de Fribourg | État de Fribourg](#)

²⁹ Promotion santé suisse Feuille d'information 19, « Les minorités sexuelles et de genre dans la promotion de la santé et la prévention, groupe cible : enfants et adolescent-e-s ». Disponible sous : https://promotionsante.ch/assets/public/documents/fr/5-grundlagen/publikationen/diverse-themen/faktenblaetter/Feuille_d_information_019_PSCH_2017-02_-_Les_minorites_sexuelles_et_de_genre.pdf

³⁰ HÄUSERMANN Michael. « L'impact de l'hétérosexisme et de l'homophobie sur la santé et la qualité de vie des jeunes gays, lesbiennes et bisexuel-les en Suisse. » Le droit de l'enfant et de l'adolescent à son orientation sexuelle et à son identité de genre, mai 2014. Editeur : Institut universitaire Kurt Bösch, p.9.

³¹ Le harcèlement sexuel et les violences sexuelles faites aux femmes sont répandus en Suisse, nombre élevé de cas non signalés par rapport au nombre de viols poursuivis en justice Amnesty International Suisse³¹ <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/> consulté le 8 mai 2020.

centres de conseil, bien que 45% de l'ensemble de ces femmes connaissent des centres de conseil dans leur région.

10.3 Promotion, maintien et rétablissement de la santé reproductive

- Age médian déclaré lors du premier rapport sexuel³² : 16 ans et 10 mois.
- La proportion des 14–15 ans initiés sexuellement (critère considéré : avoir « couché » au moins une fois avec quelqu'un) est de 17,1% chez les garçons et de 8,9% chez les filles, soit une proportion relativement stable depuis 2002 chez les garçons et plus basse en 2014 et 2018 que lors des précédentes enquêtes chez les filles³³.
- Près de la moitié des femmes concernées par l'étude d'Unisanté (7142 jeunes âgés de 24 à 26 ans) ont déjà eu recours à une contraception d'urgence (anciennement appelée « pilule du lendemain »)³⁴.
- En 2021, 215 interruptions de grossesse ont été pratiquées sur le canton de Fribourg (incluant 3 interruptions pratiquées pour des jeunes filles de moins de 16 ans)³⁵.
- Selon une enquête récente réalisée en ligne sur la santé sexuelle des femmes qui ont des relations sexuelles avec les femmes³⁶ (incluant les personnes Trans* et intersexes), 28% des répondant-e-s n'ont pas de gynécologues et n'ont pas de suivi-e-s de santé sexuelle et 61 % indiquent ne jamais se protéger lors des relations sexuelles.
- L'âge moyen des femmes en Suisse à la maternité est de 31.9 ans en 2017.

10.4 Prévention, dépistage et traitement du VIH, IST et IAG

Sur le canton de Fribourg :

- En 2021, 14 cas de VIH (14 en 2020) ont été déclarés, 123 cas de gonorrhée (101 en 2020), 29 cas de syphilis (23 en 2020) et 449 cas de chlamydia (405 en 2020).
- En 2022, le Centre Empreinte a réalisé 2133 tests VIH et autres IST (contre 1783 en 2021). Plus de 909 (764 en 2021) personnes sont venues s'y faire dépister en 2022, dont 385 se définissant comme LGBT+ ou non binaires. Empreinte propose depuis septembre 2021 un suivi PrEP en collaboration avec un infectiologue indépendant et le HFR. En date du 31.12.2022, 19 personnes ont été accompagnées dans le cadre de cette nouvelle prestation.
- Pour le CFSS, en 2022 1478 tests VIH et autres IST ont été réalisés (2021 : 1437).
- En 2021, 167 nouvelles personnes travailleurs du sexe ont été rencontrées (95% de femmes et 5% de personnes Trans*) et à la permanence sociale, 1921 entretiens ont été réalisés en 2021 (2020 : +25%).

³² PETER, C., DIEBOLD, M. DELGRANDE JORDAN M., DRATVA J., KICKBUSCH I., STRONSKI S., (2020). La santé en Suisse – Enfants, adolescents et jeunes adultes Rapport national sur la santé.

³³ PETER, C., DIEBOLD, M. DELGRANDE JORDAN M., DRATVA J., KICKBUSCH I., STRONSKI S., (2020). La santé en Suisse – Enfants, adolescents et jeunes adultes Rapport national sur la santé.

³⁴ BARRENSE-DIAS Y, AKRE C, BERCHTOLD A, LEENERS B, MORSELLI D, SURIS J-C. Sexual health and behavior of young people in Switzerland. Lausanne, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2018. Disponible sous : [Sexual health and behavior of young people in Switzerland | Unisanté \(unisante.ch\)](https://www.unisante.ch) (A relever que cette étude ne prend pas en considération les personnes trans*, non-binaires et intersexes).

³⁵ [Interruptions de grossesse en 2021 | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](https://www.admin.ch)

³⁶ Dans l'optique de faire l'état des lieux des enjeux majeurs, les associations vaudoises ont lancé ce projet en partenariat avec les associations LGBTIQ+ romandes, LOS, Santé sexuelle suisse et la Fondation PROFA. Disponible sous : <https://www.profa.ch/enquete-fsf>

- En 2021, environ 1320 filles ont été vaccinées contre les papillomavirus humains (HPV), dont près de 920 dans le cadre de la médecine scolaire et 400 dans les cabinets médicaux privés. De leur côté, 1160 garçons et jeunes hommes ont été vaccinés, dont 900 dans le cadre de la médecine scolaire et 260 dans les cabinets privés.

En Suisse :

- Selon les chiffres de 2021 de l'OFSP ³⁷;
 - 328 nouveaux cas de VIH (246 diagnostics concernent des hommes chez lesquels l'incidence des diagnostics était près de trois fois plus élevée que chez les femmes) ont été déclarés en Suisse, soit 45 déclarations de plus qu'en 2020,
 - Une augmentation constante des cas de gonorrhée est constatée qui serait surtout liée à un dépistage plus intensif en raison de plusieurs campagnes ciblant les groupes à risque,
 - Le nombre de cas déclaré de chlamydioses étaient de 12 182 (11 298 en 2020) et 910 nouveaux cas de syphilis ont été déclarés à l'OFSP.
- En Suisse, selon les données de l'OFSP, environ 16 600 personnes sont infectées du VIH.
- Depuis mai 2022³⁸, on constate une recrudescence des infections de variole du singe en Europe et dans d'autres régions. La Suisse est également concernée (plus de 500 cas confirmés en laboratoire en septembre 2022).



10.5 Prévention et lutte contre les violences sexuelles

- Selon les chiffres du Tribunal des mineurs, en 2021³⁹, 45 affaires en lien avec la sexualité ont été traitées : 15 affaires concernaient des actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187 CP), 7 étaient en lien avec de la contrainte sexuelle (art. 189 CP), 7 pour viol (art. 190 CP), 0 pour exhibitionnisme (art. 194 CP), 16 pour de la pornographie (art. 197 CP). En 2020, 38 affaires avaient été traitées.
- Selon les statistiques policières cantonales, en 2021, une diminution (entre 2020 et 2021) de 19% des infractions contre l'intégrité sexuelle a été constatée. A relever que ces chiffres sont à nuancer avec les effets de la crise sanitaire.
- En 2021⁴⁰, 96 événements de discrimination et d'harcèlement dans l'espace public ont été recensés : 14 concernaient des personnes LGBTIQ+.
- Pour ce qui est de la cyberintimidation ou du cyberharcèlement, environ un quart des adolescents, tous sexes confondus, déclarent avoir été « démolis » sur internet et 16% ont déjà été visés par des commentaires erronés ou injurieux en ligne⁴¹.
- En Suisse, en 2022⁴², on estime que près de 22 000 femmes et jeunes filles sont touchées par les MGF ou risquent de subir une excision.

³⁷ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-zu-infektionskrankheiten.html>

³⁸ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/affenpocken.html>

³⁹ https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-05/TPM_Rapport%20annuel%202021.pdf

⁴⁰ https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-03/synthese-statistiques-police-cantonale-2021_0.pdf

⁴¹ Observatoire suisse de la santé (2020). La santé en Suisse 2020. Enfants, adolescents et jeunes adultes. Rapport national sur la santé 2020. Bern : Hogrefe Verlag, p. 331.

⁴² Pour plus d'informations : [Situation en Suisse - Information, éducation et conseil \(excision.ch\)](#)

- Selon l'analyse représentative réalisée en 2018 intitulée « Mauvais traitements envers les enfants en Suisse. Formes, assistance, implications pour la pratique et le politique⁴³ », les services de santé ont signalé à l'APEA 25% des cas de maltraitements, alors que les écoles en signalent seulement 9% en Suisse.
- Selon la dernière étude JAMES⁴⁴ (2022), deux filles sur trois ont déjà été abordées en ligne par des personnes étrangères ayant des intentions sexuelles indésirables et près de la moitié ont déjà été incitées à envoyer des photos érotiques d'elles-mêmes.
- Selon l'enquête nationale sur la santé et les comportements sexuels des jeunes adultes en Suisse réalisée sous la responsabilité de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) avec la collaboration de l'Hôpital universitaire de Zurich⁴⁵;
 - Les femmes sont largement plus nombreuses que les hommes à avoir accepté une expérience sexuelle sans vraiment la désirer (53% contre 23%). Comme première raison, elles indiquent l'avoir fait pour garder une bonne relation avec leur partenaire,
 - 16% des femmes ont indiqué avoir été victimes d'un abus sexuel ou d'un viol, contre 2.8% chez les hommes,
 - Une petite minorité (3,7% chez les hommes, 2,8% chez les femmes) de jeunes échangent des faveurs sexuelles contre de l'argent, des cadeaux ou des avantages,
 - Ce sont les jeunes de moins de 25 ans qui sont le plus victimes d'actes homophobes.

10.6



Education sexuelle

- En 2022, les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 2389 (2021 : 3097) périodes de formation dans 797 classes de la scolarité obligatoire francophones et germanophones ; 40 (2021 : 15) soirées d'information à l'attention des parents ont été réalisées pour en moyenne 26 parents présents par soirée et 39 interventions dans les institutions spécialisées francophones pour 2 interventions en allemand.
- L'éducation sexuelle, base de la prévention et de la promotion de la santé sexuelle selon l'OFSP, est encore insuffisamment déployée au sein des écoles obligatoires du canton de Fribourg selon l'évaluation réalisée dans le cadre de la construction de la présente stratégie.
- Pour l'année scolaire 2021-2022, les formatrices du Centre fribourgeois de santé sexuelle ont complété plus de quarante rapports d'interventions en lien avec des situations pouvant concerner des suspicions de maltraitance, d'abus sexuels, de comportements sexuels problématiques ou de consommation d'images et/ou de vidéos à caractère pornographique.
- Les jeunes filles abordent plus souvent la sexualité sous l'angle des changements corporels, de la contraception, des risques de grossesse alors que les garçons tendent à aborder la thématique souvent sous l'angle de la performance et des pratiques sexuelles. Les questions posées de manière anonyme par les élèves en 10^e Harmos, relèvent souvent de pratiques sexuelles à risque. Une augmentation des questions en lien avec les thématiques LGBTIQ+ est constatée par les professionnel-le-s du canton.
- 146 interventions ont été réalisées par le Centre Empreinte dans les collèges, les écoles professionnelles, institutions éducatives, les lieux d'accompagnement de la migration et auprès de population en générale. Les

⁴³ JUD A., MITROVIC T., PORTMANN R., KNÜSEL R., BEN SALAH H., KOSIRNIK C., KOEHLER J. ET FUX E. (2018). Mauvais traitements envers les enfants en Suisse. Formes, assistance, implications pour la pratique et le politique. UBS Optimus Foundation. <https://www.kgms.ch/optimus-study>

⁴⁴ Külling, C., Waller, G., Suter, L., Willemsse, I., Bernath, J., Skirgaila, P., Streule, P., & Süss, D. (2022). JAMES – Jeunes, activités, médias – enquête Suisse. Zurich: Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften.

⁴⁵ Ibid note 35. (A relever que cette étude ne prend pas en considération les personnes Trans*, non-binaires et intersexes).

interventions concernent des thématiques variées telles que le consentement, la prévention du VIH et des autres IST, la sexualité excessive ainsi que la sexualité chez les adolescents, etc. A relever que le centre Empreinte s'est retiré des CO depuis la rentrée scolaire 2022-23.

- Au niveau de l'Association SARIGAI, sept rencontres du groupe jeunes, qui compte une quarantaine de membres, se sont déroulées en 2022 et plus de 590 étudiant-e-s et/ou professionnel-le-s du canton ont bénéficié de formations sur les thématiques LGBTIQ+.
- Selon une étude financée par le Fonds national suisse et publiée en 2019, l'éducation sexuelle à l'école a un impact positif sur la santé et sur les comportements sexuels des jeunes. Les personnes ayant indiqué que l'école avait été leur première source d'information de sexualité constituent le groupe le moins touché par des infections sexuellement transmissibles⁴⁶.
- La thématique de la sexualité prédomine dans les questionnements des jeunes, occupant à elle seule 54,6% de leurs messages aux spécialistes sur le site de ciao.ch en 2020. Les thématiques abordées ont concerné des questions « individuelles » sur le corps, la puberté ou le plaisir.

⁴⁶ BARRENSE-DIAS Y., AKRE, C., SURÍ, J.-C., BERCHTOLD A., MORSELLI D., JACOT-DESCOMBES C. & LEENERS B. (2020) Does the Primary Resource of Sex Education Matter? A Swiss National Study, *The Journal of Sex Research*, 57:2, 166-176, <https://dx.doi.org/http://dx.doi.org/10.16908/issn.1660-7104/291>

11 Les principaux partenaires

Une pluralité de professionnel-le-s, de services et d'organisations qui travaillent plus ou moins directement en lien avec les cinq domaines d'action, en plus de SANTE SEXUELLE Suisse qui soutient pleinement la réalisation de cette politique cantonale, ont été consultés.

Nous pouvons nommer sans ordre prioritaire ni exhaustif les principaux partenaires impliqués dans la présente stratégie que sont le « Réseau IST Fribourg » (composé du Centre fribourgeois de santé sexuelle, du Centre Empreinte- Le Boulevard, de Frisanté-Grisélidis, de l'ORS et de Sarigai), l'Hôpital cantonal fribourgeois, le RFSM, les gynécologues obstétriciens en cabinets privés, les sage-femmes/hommes indépendant-e-s, les médecins et infirmier-e-s scolaires, la Consultation Santé Mosaïk CoSaMo (consultation pluridisciplinaire de premier recours proposée par la Haute école de santé Fribourg en collaboration avec l'UNI-FR). Les travailleur-euse-s sociaux-ales et médiateur-trice-s en milieu scolaire, le Service de l'enfance et la jeunesse, l'Association pour l'éducation familiale (AEF), la Brigade des mineurs ainsi que la Brigade des mœurs et maltraitance, les deux centres LAVI, l'Association espacefemmes-frauenraum, Solidarité Femmes, le Bureau de l'égalité, le Bureau de l'intégration et des migrants, l'Office Familial, La Croix Rouge, ESPAS, Fribourg pour tous, les services de puériculture, les associations telles que REPER, Mille Sept sans, Au cœur des mamans, ADESSIA, Agnodice, LAGO, AdO Preventeam, le Collectif Grève féministe Fribourg, DISNO, les membres de la plateforme HATE, le Tribunal des mineurs, la Haute école de santé HedS-FR ainsi que la Haute école de travail social- HETS-FR, la Haute école pédagogique-HEP, etc.

12 Les indicateurs de la santé sexuelle de la population fribourgeoise

Les indicateurs de santé sexuelle peuvent constituer des instruments utiles pour évaluer les besoins de la population du canton ou de groupes spécifiques, surveiller et évaluer la mise en œuvre et l'impact du présent projet. Il importe de préciser qu'ils peuvent pour le surplus servir à stimuler d'autres activités et/ou mesures à plus long terme.

S'appuyant d'une part, sur les données scientifiques actuelles et d'autre part, sur des expériences issues de la pratique, seront utilisés autant que possibles les sources déjà existantes au niveau national ou cantonal (tels que les bases de données statistiques cantonales, de l'OFS, d'Unisanté ou de SANTE SEXUELLE Suisse, etc.).

Dans l'objectif d'adapter les priorités en fonction de l'évolution des connaissances et des lacunes afin d'atteindre la vision cantonale, des indicateurs⁴⁷ pour les objectifs du présent projet au niveau de l'outcome/impact, avec des valeurs cibles correspondantes seront développés pour chaque mesure. Pour illustration, les indicateurs suivants seront évalués :

- L'incidence des infections sexuellement transmissibles (VIH, syphilis, gonorrhée, chlamydie) par classes d'âge
- Le nombre de grossesses chez les adolescentes et taux d'interruptions de grossesse
- % des élèves en 10^e Harmos déclarant recevoir une éducation sexuelle globale satisfaisante
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'actions d'éducation sexuelle holistique en scolarité obligatoire
- % d'établissements recevant des personnes en situation de handicap ayant reçu une formation en santé sexuelle
- Nombre de personnes LGBTIQ+ fréquentant les centres de conseils et de soutien du canton

⁴⁷ Un indicateur représente une unité de mesure qui permet de mesurer le degré de réalisation d'un objectif du projet.

13 Agir sur les déterminants de la santé sexuelle

Les déterminants de la santé désignent tous les facteurs qui influencent l'état de santé de la population du canton, sans nécessairement être des maladies. Ils peuvent être regroupés en trois principaux champs⁴⁸ que sont les **caractéristiques individuelles, les milieux de vie et le contexte global dans lequel la population évolue**. Les déterminants de la santé sexuelle peuvent être nombreux et exercent une influence positive ou non sur l'état de santé sexuelle de la population, son bien-être et sa qualité de vie. Nous pouvons citer, entre autres : le genre, la culture, l'origine, les expériences durant l'enfance, l'éducation et la littératie, le soutien social et les capacités d'adaptation, les comportements sains, l'accès aux services et aux prestations de santé sexuelle, l'environnement physique, l'exclusion sociale, l'homophobie, la transphobie, la biphobie, la stigmatisation liée à la santé psychique et/ou aux infections sexuellement transmissibles, aux hépatites ou au VIH, etc.

La santé sexuelle étant elle-même un déterminant de la santé globale, la présente stratégie s'inscrit en cohérence avec la stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention-Perspective 2030 ainsi qu'en cohérence avec la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé⁴⁹. Compte tenu du caractère multidimensionnel de la santé sexuelle, les actions visant à promouvoir ou à garantir la santé sexuelle doivent se réaliser à différents niveaux d'intervention et ce, dans une démarche intersectorielle intégrant les cinq domaines d'action spécifiques mentionnés précédemment. Toutes les mesures et actions du projet traitent d'au moins un déterminant social de la santé sexuelle.

⁴⁸ Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention. Perspectives 2030 disponible sous https://www.fr.ch/sites/default/files/2019-04/402_170227_Strategie%20cantonale%20PSP_fr.pdf

⁴⁹ Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, adoptée le 21 novembre 1986 par la Conférence internationale pour la promotion de la santé, Organisation mondiale de la santé (OMS).

14 L'Agenda 2030 pour le développement durable et le plan cantonal

La santé sexuelle ne peut être abordée sans faire référence à l'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté en 2015 par les États membres de l'ONU⁵⁰. Les 17 objectifs de développement durable (ci-après : ODD) doivent être atteints d'ici à 2030 et tous les États sont tenus de les mettre en œuvre. Le Groupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits veille à ce que la Suisse s'acquitte de ses obligations, tant au niveau national qu'au niveau international. L'interaction entre les 17 objectifs de l'Agenda 2030 et leurs 169 sous-objectifs cibles est capitale.



Figure C : Agenda 2030 de l'ONU en faveur du développement durable

La présente stratégie cantonale de santé sexuelle s'inscrit plus ou moins directement dans les cibles suivantes en faveur du développement durable :

- **Cible 3.3** : D'ici à 2030, mettre fin aux épidémies du VIH/sida et des IST et prévenir leurs conséquences ;
- **Cible 3.7** : Assurer l'accès de toutes et tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ;
- **Cible 4.5** : Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;
- **Cible 4.7** : Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la non-violence, et de l'appréciation de la diversité culturelle ;
- **Cible 5.1** : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- **Cible 5.2** : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle ;
- **Cible 5.3** : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines ;

⁵⁰Agenda 2030 de l'ONU en faveur du développement durable. Disponible sous : <https://www1.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/>

- **Cible 10.3** : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalités des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et les pratiques discriminatoires (de genre, de sexe et liées aux questions de genre) et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ;
- **Cible 16.1**: Réduire nettement toutes les formes de violence (y compris relatives à la santé sexuelle et à la sexualité) et les taux de mortalité qui y sont associés ;
- **Cible 16.2** : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

La Stratégie de développement durable de l'État de Fribourg 2021-2031 (en fonction du plan de législature) est construite sur l'Agenda 2030 de l'ONU. Elle compte 31 cibles, définies à partir des 169 cibles de l'Agenda 2030. Ces 31 cibles ont été sélectionnées et formulées sur la base de leur pertinence pour la Suisse, de la marge de manœuvre de l'État de Fribourg (certaines cibles étant plutôt du ressort de la Confédération), d'une analyse des forces et faiblesses du canton en termes de durabilité et de l'avis d'expert-e-s⁵¹.

Plus spécifiquement, au niveau cantonal, la présente stratégie en matière de santé sexuelle fait partie des cibles suivantes de la Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg 2021-2031 :



ODD 3 : « Bonne santé bien-être ».



Cible 3.1 : « Prévenir les maladies non transmissibles et psychiques ».



Cible 3.2 : « Limiter la hausse des coûts de la santé et l'inégalité d'accès aux soins.



ODD 5 : « Egalité entre les sexes ».



Cible 5.1 : « Mettre fin aux discriminations de genre ».

⁵¹ Stratégie de développement durable de l'Etat de fribourg 2021-2031 disponible sous : <https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-04/strategie-de-developpement-durable-de-l-etat-de-fribourg-20212031.pdf>

15 Plan de mesures et mise en œuvre

Afin d'aligner la Stratégie avec les législatures en cours, l'horizon temporel choisi est 2031 (fin de la prochaine législature débutant en 2027). La mise en œuvre de la stratégie cantonale de santé sexuelle est sous la responsabilité du SMC (DSAS). En raison de la transversalité des thématiques et domaines d'actions, elle concerne plus ou moins directement plusieurs Directions (DFAC, DSJS, DIME, DFIN, DSAS) ainsi que de nombreux organismes ou associations. Pour chaque mesure, plusieurs actrices-acteurs sont concerné-e-s. Le processus est piloté par la-le coordinatrice-teur de santé sexuelle. Dans l'objectif de poursuivre les efforts engagés par le canton de Fribourg en matière de santé sexuelle, il est nécessaire de maintenir et de pérenniser le poste de collaborateur-trice scientifique/chef-fe de santé sexuelle auprès du SMC depuis 2016.

Tel que mentionné précédemment, la concrétisation des trois axes d'intervention et des objectifs est détaillée dans un plan de mesures à mettre en œuvre par l'Etat en fonction de leur impact, d'un plan financier et d'un calendrier de mise en œuvre. Les priorités ont été définies en fonction des besoins de la population et des professionnel-le-s ainsi que de l'évolution des connaissances scientifiques et des contextes.

15.1 Plan de mesures

Les mesures seront mises en œuvre selon un calendrier déterminé en fonction des priorités de portée générale et des ressources financières disponibles, en tenant aussi compte du contexte actuel lié à la crise sanitaire ainsi que de ses effets. Plusieurs mesures sont déjà en cours de réalisation, directement applicables par les services/actrices-acteurs concerné-e-s et d'autres nécessitent des réflexions et analyses ultérieures. En constante évolution, le domaine de la santé sexuelle n'est plus uniquement axé sur des notions biologiques et des mesures de prévention. Le plan de mesure soutient une compréhension globale de la santé sexuelle et adhère à une vision commune. Des mesures de prévention structurelles, législatives et comportementales sont indispensables pour l'atteinte de la vision. Certaines des mesures du présent projet devront s'adapter aux nouvelles recommandations de l'OFSP ainsi qu'au programme NAPS, subséquent à l'actuel PNVI prévu pour 2024. Chaque mesure est classée selon l'objectif stratégique auquel elle répond. Toutefois, l'analyse de la situation a démontré qu'il est indispensable de valoriser, de renforcer et de coordonner ce qui existe.

15.2 Le suivi et l'évaluation

L'évaluation du plan de mesures sera réalisée courant 2027 soit tous les quatre ans en moyenne. Ce monitoring permettra, dès le début de sa réalisation, de suivre les effets (à court et à plus long terme) de celle-ci ainsi que des investissements financiers et humains qui lui auront été attribués. Cette étape de suivi et d'évaluation sera réalisée par une partie des actrices-acteurs concerné-e-s et engagé-e-s par la stratégie mais coordonnée par le SMC ainsi que par la DSAS. Elaboré sur des données existantes, ce suivi sera le reflet du contexte de la santé sexuelle sur le canton de Fribourg. La stratégie est publiée en principe sous format numérique. Un nombre limité d'exemplaires est publié sous format papier.

16 Annexes

16.1 Lexique⁵²

Les questions liées au genre et à la santé sexuelle étant en évolution constante, ce lexique ne prétend pas rendre compte de toute la complexité de certaines thématiques. Il a pour objectif d'offrir au lecteur une terminologie adéquate et scientifiquement fondée, basée sur les références citées en bas de page.

ASEXUEL-LE

Individu qui ne ressent pas ou peu d'attraction sexuelle et/ou affective. L'asexualité se situe sur un spectre. ACE désigne les personnes qui se situent dans ce spectre.

BISEXUEL-LE

Personne se disant ou qui ressent de l'attraction romantique et/ou sexuelle pour les personnes du même genre qu'elle et d'un genre différent du sien (ex : être attiré.e par les hommes et les femmes). La notion de pansexualité (attraction pour une personne peu importe le genre) est parfois associée à la bisexualité.

CHEMSEX⁵³

Prise volontaire de substances psychoactives lors de rapports sexuels – et ce afin de les « faciliter », de les « augmenter », de les « intensifier ». Cette pratique est, à ce jour, essentiellement décrite chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH). La prévalence dans cette population n'est pas bien connue. Elle se situerait entre 3 à 29 % avec un « pic d'usage » qui serait situé entre 32 et 42 ans.

DROITS SEXUELS

Ils s'inscrivent dans les droits humains déjà reconnus par les législations nationales, les instruments internationaux relatifs aux droits humains et autres textes bénéficiant d'un large consensus. Ils incluent le droit pour chacun-e, sans aucune contrainte, discrimination ou violence: de jouir du meilleur état de santé sexuelle possible, grâce notamment à l'accès à des services médicaux spécialisés en matière de santé sexuelle et reproductive, de demander, d'obtenir et de transmettre des informations ayant trait à la sexualité, à une éducation sexuelle, au respect de son intégrité physique, au choix de son partenaire, de décider d'avoir une vie sexuelle active ou non, à des relations sexuelles consensuelles, à un mariage consensuel, de décider d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants, et d'avoir une vie sexuelle satisfaisante, agréable et sans risques. L'exercice responsable des droits humains exige de chacun-e qu'elle/il respecte les droits des autres.

ÉDUCATION SEXUELLE HOLISTIQUE

Apprentissage des aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, interactifs et physiques de la sexualité. L'éducation sexuelle holistique est fondée sur les droits et vise à doter les individus des connaissances, compétences, attitudes et valeurs dont ils ont besoin pour déterminer leur sexualité et s'y épanouir physiquement et affectivement, individuellement et dans le cadre des relations avec les autres. Elle perçoit la « sexualité » de façon globale et dans le

⁵² Les définitions ci-dessous se basent entre autres sur les sources suivantes :

BERTOLET, L. (2020). TRANS*, Lausanne, Editions Till Schaap. 220p.

SANTÉ SEXUELLE Suisse, Guide pour une politique cantonale https://shop.sante-sexuelle.ch/img/A~1627~2/10/1627-02_Strategie-sa.pdf?xet=1624966968302

Daguzan Bernier, M et Gariépy C. (2020). Tout nu ! Le dictionnaire bienveillant de la sexualité. Québec : Les éditions du Ricochet. 251p.

Fondation Agnodice (2022). Elèves trans et non binaires, guide de bonnes pratiques. https://agnodice.ch/wp-content/uploads/2021/12/Guide_de_bonnes_pratiques_2022_WEB.pdf

Fondation Emergence, Lexique, <https://www.fondationemergence.org/lexique>

PrEP : <https://aids.ch/fr/questions-frequentes/protection-et-risque/prep/>

LAW Clinici UNIGE (2018), Les droits des personnes LGBT. <https://www.unige.ch/droit/lawclinic/files/8315/6828/1155/droits-lgbt-2018.pdf>

TGNS (2020). Trans-Brochure d'information. <https://www.tgns.ch/wp-content/uploads/2020/02/TGNS-Broschure-Trans-Web-2020-fr.pdf>

⁵³ Pour le Chemsex : <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2019/revue-medicale-suisse-675/drogues-de-synthese-et-sexualite-tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-chemsex#tab=tab-references>

contexte du développement affectif et social. Elle reconnaît que l'information à elle seule ne suffit pas. Les jeunes ont besoin d'avoir l'occasion d'acquérir des compétences essentielles et de développer des attitudes et valeurs positives. Par éducation sexuelle holistique, on entend donc une manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations interpersonnelles qui soit adaptée à l'âge, culturellement pertinente et fondée sur une information scientifiquement précise, réaliste et s'abstenant de jugements de valeur. Les processus de l'éducation sexuelle holistique offrent la possibilité d'explorer ses propres valeurs et attitudes, et de développer des compétences en matière de prise de décisions, de communication et de réduction des risques, concernant de nombreux aspects de la sexualité. Dans ce document, le terme éducation sexuelle est utilisé pour désigner l'éducation à la santé sexuelle plus spécifiquement destinée aux enfants et aux jeunes, en particulier dans le cadre scolaire.

EXCISION

Ablation des organes génitaux féminin externes⁵⁴. Il existe plusieurs formes et pratiques d'excision et l'âge des filles au moment de l'excision varie fortement, acte puni par le droit pénal en Suisse. Voir aussi la définition de mutilation génitale féminine.

EXPRESSION DE GENRE

Manière dont une personne exprime (par son apparence ou en lien avec ses intérêts) des codes socialement construits comme féminins, masculins ou androgynes dans un contexte donné.

FAMILLE ARC-EN-CIEL

Terme qui désigne les familles dont au moins l'un des parents se considère comme lesbienne, gay, bisexuel-le, transgenre, queer ou intersexe. Le terme est basé sur un modèle social de la famille qui met l'accent notamment sur la relation d'attachement et sur la volonté d'assumer des responsabilités, indépendamment du lien de parenté biologique⁵⁵.

HOMOPHOBIE

Attitudes négatives (telles que le dégoût, la haine, la crainte, le rejet, etc.) envers l'homosexualité pouvant mener à la discrimination, directe ou indirecte, envers les personnes homosexuelles, bisexuelles ou celles perçues comme telles. L'homophobie peut être à l'origine de discriminations et de différentes formes de violences. Il existe également des variantes de l'homophobie comme la lesbophobie lorsque cette aversion est plus particulièrement adressée aux lesbiennes ou la biphobie lorsqu'il s'agit de personnes bisexuelles.

IDENTITÉ DE GENRE

Le ressenti profond d'être un homme, une femme, entre les deux, ou ni l'un ni l'autre (non-binarité). Elle peut être congruente ou non avec le sexe assigné à la naissance.

INTERSEXE/INTERSEXUATION

Le terme "intersexuation" est un terme générique utilisé pour couvrir un vaste groupe de personnes dont les caractéristiques sexuelles ne correspondent pas aux "normes" typiques et binaires masculines ou féminines. Ces caractéristiques peuvent concerner des caractéristiques sexuelles primaires telles que les organes génitaux internes ou externes, les systèmes reproductifs, les niveaux d'hormones et les chromosomes sexuels ; ou des caractéristiques sexuelles secondaires qui apparaissent à la puberté.

LGBTIQ+

Acronyme faisant référence aux personnes s'identifiant comme lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre, intersexes ou queer. Pour certaines personnes, la lettre « Q » fait également référence aux personnes en questionnement. Le signe « + » vise à manifester l'inclusion d'autres catégories comme les personnes asexuelles, agenres et de toute autre autodétermination subjective. En dépit de la lettre « Q » et du signe « + », cet acronyme s'appuie historiquement sur une vision binaire des orientations sexuelles, des identités de genre, et des caractéristiques sexuelles, ce qui réduit de

⁵⁴ Disponible sous : <https://www.excision.ch/>

⁵⁵ Disponible sous : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/fichiers_pdf/Familles_arc_en_ciel_Brochure_VD_web.pdf

manière non inclusive la diversité des situations. Les communautés désignées par l'acronyme n'ont pas toutes les mêmes besoins et attendent parfois des réponses différentes de la société.

MUTILATION GÉNITALE FÉMININE (MGF)

Les mutilations sexuelles féminines désignent toutes les interventions aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre mutilation des organes génitaux féminins pratiquées à des fins non thérapeutiques ou médicales (OMS, UNICEF, UNFPA, 1997).⁵⁶

NON BINARITE/ FLUIDITE DE GENRE

La non-binarité et la fluidité de genre désignent toute une palette de ressentis. Les personnes non binaires ou fluides ne se sentent pas en adéquation avec leur sexe assigné à la naissance et ne se reconnaissent pas dans la classification binaire Homme / Femme.

ORIENTATION AFFECTIVE et SEXUELLE

Fait de ressentir une attirance émotionnelle, affective et/ou sexuelle envers des personnes du genre opposé (hétérosexualité), du même genre (homosexualité) ou de plus d'un genre (bisexualité) ou indépendamment de son identité de genre et de son identité sexuée (pansexualité).

PERSONNE CISGENRE

Personne qui se reconnaît dans le sexe qui lui a été assigné à la naissance.

PERSONNE TRANS*

Personne dont le sexe légal assigné à la naissance de façon binaire (femme ou homme) ne correspond pas ou pas complètement à son identité de genre. Une personne trans ne se reconnaît pas, ou que partiellement, dans le sexe qui lui a été assigné à la naissance et/ou dans ce qui est lié à cette identité sexuée native. La personne peut alors ou non souhaiter entamer une transition, c'est-à-dire un changement social et/ou physique lui permettant de faire plus ou moins concorder son identité de genre avec son insertion sociale et son apparence physique. L'astérisque est ajouté pour inclure toutes les formes de transidentité : transgenre, transidentitaire, transsexuel-le, transsexué-e, bigenre, neutre, (gender-) fluide, (gender-) queer, gender variant, etc. Le terme Trans* (dont le contraire est cis) fait référence à une identité de genre et non à une orientation sexuelle.

PrEP⁵⁷

La PrEP (prophylaxie pré-exposition) est un moyen efficace de se protéger du VIH. Selon l'Aide suisse contre le sida, la PrEP, qui se présente sous forme de comprimés, prise selon la prescription, protège contre le VIH, les personnes qui ne vivent pas avec ce virus. Les personnes qui prennent la PrEP et qui sont suivies par des professionnel-le-s de santé sont protégées contre le VIH. La PrEP est du Safer sex, tout autant que le préservatif. Toutefois, elle ne protège que du VIH et pas des autres infections sexuellement transmissibles telles que la gonorrhée, la chlamydia, la syphilis ou l'hépatite.

QUEER

Terme fluide d'auto-identification, style de vie et théorie rejetant la division des genres et des orientations sexuelles en catégories comme homme/femme, hétéro/homo/ bi etc. positionnement socio-politique critique à l'égard de catégories ou de modèle social hétéronormatif et cisnormatif.

SEXUALITÉ

La sexualité est « un aspect central de l'être humain tout au long de la vie qui englobe le sexe, l'identité sexuelle et les rôles, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité est vécue et exprimée dans

⁵⁶ Eliminer les mutilations sexuelles féminines : déclaration inter institutions HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM [En ligne]. Genève : Organisation mondiale de la santé ; 2008. 45 p.

Disponiblesous: http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43902/9789242596441_fre.pdf;jsessionid=5294F254EC608AADCE200999A1E9EE6F?sequence=1 Pour plus de renseignements, consulter le site : <https://www.excision.ch/>

⁵⁷ Pour plus de renseignements mis à jour sur la PrEP consulter le site : <https://aids.ch/fr/questions-frequentes/protection-et-risque/prep/>

les pensées, les fantasmes, les désirs, les croyances, les attitudes, les valeurs, les comportements, les pratiques, les rôles et les relations. La sexualité est influencée par l'interaction de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels » (OMS, 2012).

TRANSPHOBIE

Dégoût, haine, crainte ou rejet des personnes trans et non binaires par une personne ou un système dit alors transphobes. S'appuie généralement sur un ensemble de stéréotypes et de préjugés qui ciblent les personnes trans et non binaires. La transphobie est à l'origine de discriminations et de différentes formes de violences. Elle s'exprime souvent de manière d'autant plus violente que l'expression de genre est non binaire.

VIOLENCE SEXUELLE selon l'OMS

L'OMS (Organisation mondiale de la santé) définit la violence sexuelle comme : « *Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail* »⁵⁸. Les formes que revêt la violence sexuelle et les contextes dans lesquelles elle s'exerce sont variées et multiples. La définition de l'OMS est assez large mais de nombreuses définitions plus restrictives existent.

⁵⁸ http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86236/WHO_RHR_12.37_fre.pdf?sequence=1

16.2 Sources servant de base de réflexion⁵⁹

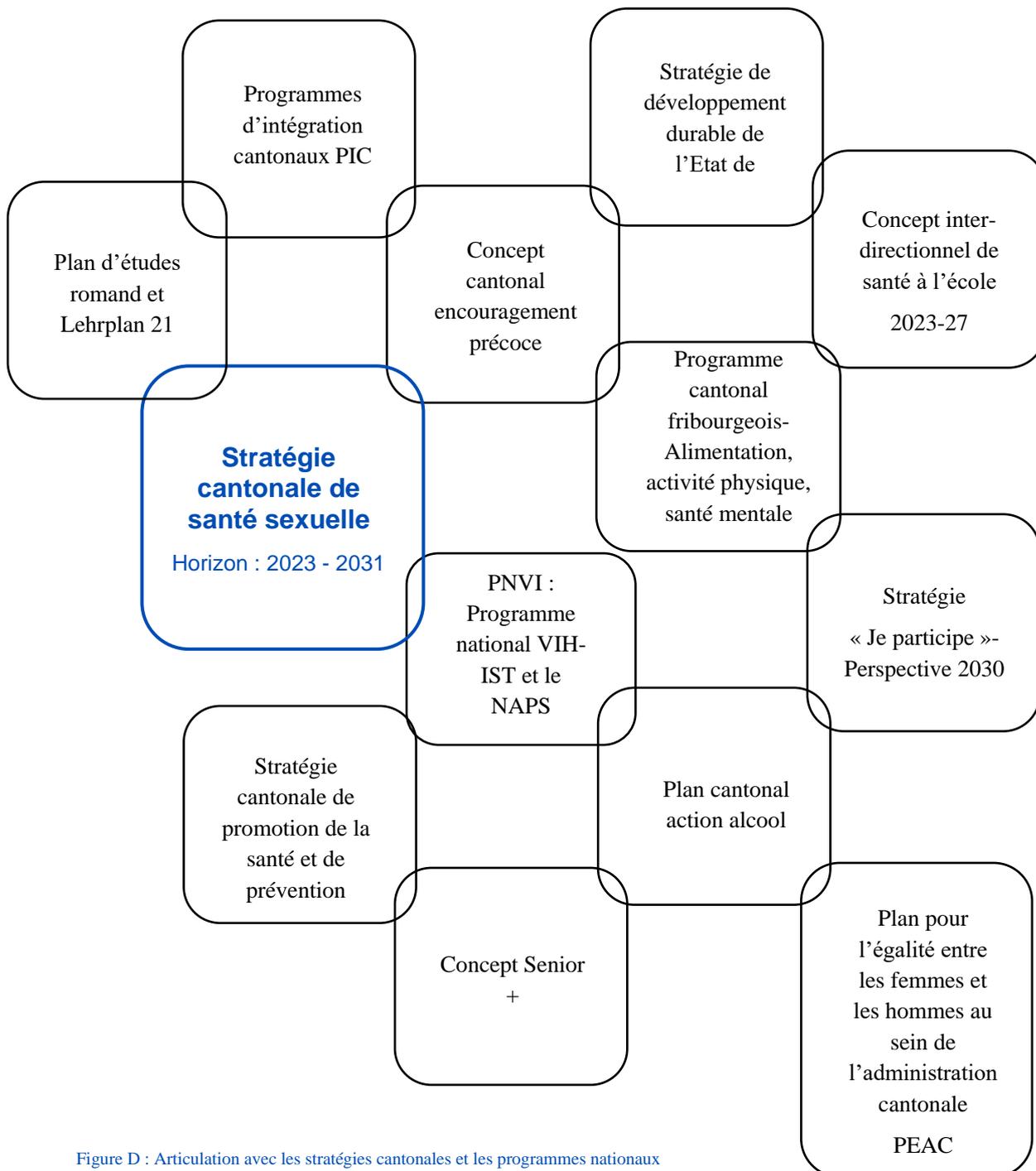


Figure D : Articulation avec les stratégies cantonales et les programmes nationaux

⁵⁹ La présente image est inspirée du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (PSP) 2019-2023 du canton de Genève.

16.3 Les principales bases légales et document stratégiques

La présente stratégie et le plan de mesures sont construits dans le respect des principales bases légales et cadres de références à la fois internationaux, suisses⁶⁰ et cantonaux concernant la santé sexuelle ou en lien avec les droits sexuels et humains y afférents suivants (énumérés sans ordre exhaustif) :

16.3.1 Au niveau international :

- Approche stratégique pour le renforcement des politiques et programmes de santé sexuelle et génésique (2008)
- Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (2011)
- Déclaration des droits sexuels de l'IPPF 1996/6 et 2008
- OMS et BZgA 20110 : Standards pour une éducation sexuelle en Europe
- OMS : Définition de la santé sexuelle (2006)
- ONUSIDA : Stratégie 2016-2021

16.3.2 Au niveau national :

- Code civil Suisse
- Code pénal Suisse
- Constitution fédérale
- Loi fédérale concernant les mesures de lutte contre les mariages forcés (2013)
- Loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10)
- Loi fédérale du 24 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité, LEg ; RS 151.1)
- Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (révisée en 2013)
- Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp) du 28 septembre 2012
- Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA 1998)
- Loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse (1981)
- Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI 2018-2021) et son programme subséquent le NAPS
- Santé 2030 Stratégie globale du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI)
- Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissible (stratégie MNT) 2017–2024

16.3.3 Au niveau cantonal :

- Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst. ; RSF 10.1)⁶¹

⁶⁰ Pour un éclairage juridique plus approfondi en lien avec la santé sexuelle globale et les droits y relatifs, l'organisation SANTE SEXUELLE SUISSE a mandaté le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) pour dresser un état des lieux du droit de l'ONU, du Conseil de l'Europe et du droit suisse de la santé sexuelle. Le document est disponible sous : <https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/SSR-et-droits.pdf>

⁶¹ Art. 9 al. 2: « La femme et l'homme sont égaux en droit. (...) L'État et les communes veillent à l'égalité de droit et de fait, notamment dans les domaines de la famille, de la formation, du travail et, dans la mesure du possible, pour l'accès à la fonction publique ».

-
- Loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan ; RSF 821.0.1) et règlement du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention (RSF 821.0.11)
 - Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2022–2026
 - Promotion de la santé et prévention – Stratégie cantonale Perspectives 2030
 - Programme cantonal fribourgeois – Alimentation, activité physique, santé mentale - Concept 2022–2025
 - Concept inter-directionnel de santé à l'école 2023-2027
 - Ordonnance du 10 décembre 2018 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance (RSF 822.0.37)
 - Ordonnance concernant la procédure à suivre en matière d'interruption non punissable de grossesse (RSF 821.0.14)
 - Ordonnance concernant les services d'information et de conseil en matière d'analyse prénatale (RSF 838.32)
 - Loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ ; RSF 835.5) et son règlement du 17 mars 2009 (REJ ; RSF 835.51)
 - Stratégie « Je participe » Perspective 2030 et son Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021
 - Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale
 - Pan cantonal action alcool
 - Ordonnance du 14 décembre 2015 relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc ; RSF 122.70.14) (personnel de l'État)
 - Plan d'étude romand (PER) et Lehrplan 21
 - Loi du 12 octobre 2017 sur la personne en situation de handicap (LPSH ; RSF 10.4)
 - Loi du 11 octobre 2017 sur la pédagogie spécialisée (LPS ; RSF 411.5.1)
 - Loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle (LFP ; RSF 420.1)
 - Règlement du 19 avril 2016 de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS ; RSF 411.0.11)
 - Règlement concernant la promotion de la santé et la prévention (RSF ; 821.0.11)
 - Concept Senior+
 - Ordonnance sur l'exercice de la prostitution (RSF ; 940.21)
 - Loi du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme
 - Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg (2021-2031)

17 Bibliographie

- Barrense-Dias, Y., Akre, C., Surís, J-C., Berchtold, A., Morselli, D., Jacot-Descombes, C. & Leeners, B. (2020). Does the Primary Resource of Sex Education Matter? A Swiss National Study. *The Journal of Sex Research*, 57(2), 166-176.
- Bertolet, L. (2020). *TRANS**, Lausanne : Editions Till Schaap.
- Bize, R., Balthasar, H., Berrut, S., Charrière, E., Medico, D. & Volkmar, E. (2012). *Vers l'égalité des chances en matière de santé pour les personnes LGBT : le rôle du système de santé. Etat des lieux et recommandations*. Lausanne : PREOS.
- Carbajal, M., Colombo, A. et Tadorian, M. (2019). « Consentir à des expériences sexuelles sans en avoir envie. La logique de redevabilité : responsabilité individuelle ou injonction sociale genrée ? », *Journal des anthropologues*, 156-157, 197-218.
- Charmillot, M., Földhazi, A., Jacot-Descombes, C. (2021). *Droits humains et éducation sexuelle, contexte, perceptions et pratiques*. Genève : HETS.
- Daguzan Bernier, M. (2020). *Tout nu ! Le dictionnaire bienveillant de la sexualité*. Québec : Les éditions Cardinal.
- Külling, C., Waller, G., Suter, L., Willemse, I., Bernath, J., Skirgaila, P., Streule, P., & Süss, D. (2022). *JAMES – Jeunes, activités, médias – enquête Suisse*. Zurich: Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften.
- Medico D. (2019). Genres, subjectivités et corps au-delà de la binarité. *Filigrane* 2019; 28,1:57-71
- Medico, D., Pullen Sansfaçon, A. (dir.). (2021). *Jeunes trans et non binaires, de l'accompagnement à l'affirmation*. Québec : Editions du Remue-ménage.
- Rosenbrock Rolf, et al. (2009). *Review of the Swiss HIV Policy by a Panel of International Experts – Study on behalf of the Federal Office of Public Health*.
- SANTÉ SEXUELLE Suisse. (2016). *L'éducation sexuelle auprès des jeunes enfants*. Actes de la Conférence scientifique internationale du 13 mars 2015 organisée par la Hochschule Luzern -Soziale Arbeit (HSLU) et la Haute Ecole de travail social de Genève (HETS) en collaboration avec SANTÉ SEXUELLE Suisse. Lausanne.
- Service du médecin cantonal de Fribourg SMC. (2014). *Etat des lieux des prestations cantonales en santé sexuelle et santé reproductive*, document accessible sur demande au SMC.
- Service du médecin cantonal de Fribourg SMC. (2016). *Rapport pré-projet « santé sexuelle »*, document accessible sur demande au SMC.
- Ressources disponibles en ligne :**
- Aide suisse contre le Sida. PrEP : Traitement VIH préventif. Disponible sous : <https://aids.ch/fr/questions-frequentes/protection-et-risque/prep/>
- Amnsty International. (2019). *Les violences sexuelles en Suisse*. Disponible sous : <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>
- Association faîtière Familles arc-en-ciel. (2018). *Familles arc-en-ciel, brochure d'information*. Disponible sous : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/odes/fichiers_pdf/Familles_arc_en_ciel__Brochure_VD_web.pdf
- Blanc, J.S. (2021). *La prise en charge des personnes LGBTIQ+ en détention*, Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, Fribourg. Disponible sous : <https://www.skjv.ch/fr/nos-services/publications>
- Bruhin, E., Von Gunten, E., Marik, C., Ruggia, L., Kaufmann, M. & Huber, K. (2016). *Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) 2017-2024*. Office fédéral de la santé publique OFSP. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html>

Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes. (2020). De quelle manière le BFEG vous soutient-il ? Disponible sous : <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/finanzhilfengewalt/so-unterstutzen-wir-sie-gewalt1.html>

Colombo, A. et M. Carbajal. (2018). Adolescentes : être populaire sans se faire traiter de « pute » ?, The Conversation. Disponible sous : <http://theconversation.com/adolescentes-etre-populaire-sans-se-faire-traiter-de-pute-108033>

Colombo, A., Carbajal, M., Carvalhosa Barbosa, M. et Tadorian, M. (2017). « Gagner la reconnaissance des pairs en évitant la réputation de « pute ». L'injonction paradoxale qui pèse sur les filles impliquées dans des transactions sexuelles », *Revue Jeunes et Société*, 2 (2), 70-93. Disponible sous : <http://rjs.inrs.ca/index.php/rjs/article/view/117/69>

Colombo, A., Carbajal, M., Carvalho Barbosa, M., Jacot, C. & Tadorian, M. (2017). Sexe, relations... et toi ? Sexualité et transactions sexuelles impliquant des jeunes en Suisse. Synthèse des résultats de recherche. Fribourg : HES-SO Haute Ecole de Travail Social de Fribourg (HETS-FR). Plus d'informations sur la recherche sur www.sexe-et-toi.ch ou www.hets-fr.ch. Disponible sous : <https://999404.wixsite.com/tsad>.

Commission fédérale pour la santé sexuelle CFSS. (2015). Santé sexuelle – une définition pour la Suisse. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/p-und-p/eksg/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf.download.pdf/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf>

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ). (2009). La sexualité des jeunes au fil du temps. Evolution, influence et perspective. Disponible sous : https://ekkj.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekkj/04themen/07Sexualitaet/f_09_mm_161009_sexualite_jeunes.pdf

Conseil de l'Europe. (2007). Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Disponible sous : <https://rm.coe.int/09000016804712fe>

Conseil de l'Europe. (2014). Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Disponible sous : <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/>

Etat de Fribourg. (2021). Stratégie de développement durable 2021-2031. Disponible sous : <https://www.fr.ch/dime/developpement-durable/strategie-de-developpement-durable-2021-2031>

Etat de Fribourg, Direction de la santé et des affaires sociales DSAS. (2022). Programme cantonal fribourgeois- Alimentation, activité physique, santé mentale - Concept 2022-2025. Disponible sous : https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-11/programme-cantonal-fribourgeois-20222025_0.pdf

Ecole polytechnique fédérale Lausanne EPFL. La forme épicène. Disponible sous : <https://www.epfl.ch/about/equality/fr/langage-inclusif/guide/principes/epicene/>

Fondation Agnodice (2022). Elèves trans et non binaires, guide de bonnes pratiques. https://agnodice.ch/wp-content/uploads/2021/12/Guide_de_bonnes_pratiques_2022_WEB.pdf

Fondation Emergence. Lexique. Disponible sous : <https://www.fondationemergence.org/lexique>

HETS-FR/HES-SO. (2018). Recherche «sexe, relations... et toi ? » - recommandations. Disponible sous : https://2238aeba-82b6-4d2a-9a78-dfbccbf074dc.filesusr.com/ugd/1f0318_d6ba3a422720404b8e5a84d0dabdc095.pdf

Hohlfeld, P., Thierfelder, C. et Jäger F. (2005). Mutilations génitales féminines Recommandations suisses à l'intention des professionnels de la santé. *Bulletin des médecins suisses*. 86(16), 961–969. Disponible sous : <https://bullmed.ch/article/doi/bms.2005.11164>

INSOS. (2018). Sexualité, intimité et vie de couple. Disponible à la commande sous : : <https://insos.ch/infos-publications/publications-insos/sexualite-intimite-et-vie-de-couple>

IPPF, Déclaration des droits sexuels. (2008). International Planned Parenthood Federation IPPF. Londres. Disponible sous : https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_sexual_rights_declaration_pocket_guide_french.pdf

Jans, C., Golder, L., Venetz, A. & Herzog, N. (2019). Le harcèlement sexuel et les violences sexuelles faites aux femmes sont répandus en Suisse. Nombre élevé de cas non signalés par rapport au nombre de viols poursuivis en justice. Gfs.bern. Disponible sous : <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>

LAW Clinic UNIGE (2018). Les droits des personnes LGBT. Disponible sous : <https://www.unige.ch/droit/lawclinic/files/8315/6828/1155/droits-lgbt-2018.pdf>

Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme du 28 septembre 2012, (LEp ; RS 818.101). Disponible sous : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071012/>

Loi fédérale sur l'interruption de grossesse non punissable du 23 mars 2021, (CP ; RS 311.0). Disponible sous : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr#a119

Nations Unies. (1989). Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989. New York. Disponible sous : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/201603300000/0.107.pdf>

Nations Unies. (2000). Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. New York. Disponible sous : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20022618/201401070000/0.107.2.pdf>

Nations Unies. (2015). Les Objectifs de Développement Durable en actions. Disponible sous : <https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>

Nau J-Y. (2019). Drogues de synthèse et sexualité : tout ce qu'il faut savoir sur le « chemsex ». Revue médicale suisse (675). Disponible sous : <https://www.revmed.ch/revue-medecale-suisse/2019/revue-medecale-suisse-675/drogues-de-synthese-et-sexualite-tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-chemsex#tab=tab-read>

Office fédéral de la santé publique OFSP. (2015). Santé sexuelle – une définition pour la Suisse. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/p-und-p/eksg/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf.download.pdf/sexuelle-gesundheit-definition-schweiz.pdf>

Office fédéral de la santé publique OFSP. (2018). Education sexuelle. Examen des bases de l'éducation sexuelle. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 14.4115 Regazzi du 10 décembre 2014. Berne. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/praevention-fuer-kinder-und-jugendliche/sexualaufklaerung.html>

Office fédéral de la santé publique OFSP. (2019). Règles de safer sex. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/sexuell-uebertragbare-infektionen/safer-sex-regeln.html>

Office fédéral de la santé publique OFSP. (2019). VIH, syphilis, gonorrhée et chlamydie en Suisse en 2019 : survol épidémiologique, Bulletin de l'OFSP. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/aids.html>

Office fédéral de la santé publique OFSP. Chiffres Maladies infectieuses. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-zu-infektionskrankheiten.html>

Office fédéral de la santé publique OFSP. La petite enfance influence la santé tout au long de la vie. Promotion de la santé et prévention durant la petite enfance. Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/praevention-fuer-kinder-und-jugendliche/fruehe-kindheit.html>

Office fédéral de la santé publique OFSP. Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI). Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/nationales-programm-hiv-und-andere-sexuell-uebertragbare-infektionen.html>

Office Fédéral de la Statistique OFS. (2019). Nombre et taux d'interruptions de grossesse chez les adolescentes (15-19 ans), selon le canton de domicile. Disponible sous : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/etat-sante/reproductive/interruptions-grossesses.assetdetail.9486828.html>

Ordonnance sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme du 29 avril 2015, (OEep ; RS 818.101.1). (2020, Octobre 24). Le Conseil fédéral. Le portail du Gouvernement suisse. Disponible sous : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20133212/>

Organisation Mondiale de la santé OMS. (1986). Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Conférence internationale pour la promotion de la santé. Disponible sous : https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf

Organisation Mondiale de la Santé OMS. (2007). Introduire des lignes directrices et outils OMS de santé sexuelle et génésique dans les programmes nationaux : principes et processus d'adaptation et de mise en œuvre. Disponible sous : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/69879>

Organisation Mondiale de la Santé OMS. (2008). Eliminer les mutilations sexuelles féminines. Disponible sous : http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43902/9789242596441_fre.pdf;jsessionid=5294F254EC608AADCE200999A1E9EE6F?sequence=1

Organisation Mondiale de la Santé OMS. (2012). Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes. Disponible sous : http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86236/WHO_RHR_12.37_fre.pdf?sequence=1

Organisation Mondiale de la Santé OMS. (2013). Standards pour l'éducation sexuelle en Europe. Un cadre de référence pour les décideurs politiques, les autorités compétentes en matière d'éducation et de santé et les spécialistes. Lausanne : SANTE SEXUELLE SUISSE. Version originale Centre fédéral allemand pour l'éducation à la santé BZgA Cologne 2010. Disponible sous : https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf

Organisation Mondiale de la Santé OMS, Bureau régional de l'Europe. (2016). Plan d'action pour la santé sexuelle et reproductive : mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Europe – ne laisser personne de côté. Copenhague : Comité régional de l'Europe. Disponible sous : http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0004/315616/66wd13f_SRHActionPlan_160524.pdf?ua=1

Organisation Mondiale de la santé OMS. (2022). Variole du singe (orthopoxvirose simienne). Disponible sous : https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/monkeypox?gclid=EAIAIQobChMI4p2xrf7e-AIVWunmCh2NSQqQEAAAYASAAEgL-AvD_BwE

Parlement suisse. (2014). Faire vérifier par une commission indépendante les thèses défendues par la fondation Santé sexuelle Suisse quant au développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent. Disponible sous : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20144115>

Peter, C., Diebold, M. Delgrande Jordan M., Dratva J., Kickbusch I., Stronski S. (2020). Observatoire suisse de la santé. La santé en Suisse – Enfants, adolescents et jeunes adultes Rapport national sur la santé. Berne : Hogrefe Verlag. Disponible sous : <https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/2020-la-sante-en-suisse-enfants-adolescents-et-jeunes-adultes#:~:text=Le%20Rapport%20national%20sur%20la,1%27utilisation%20des%20m%C3%A9dias%20num%C3%A9riques.>

PROFA. (2020). Alarme pour la santé des femmes qui aiment les femmes. Disponible sous : <https://www.profa.ch/enquete-fsf>

Promotion santé Suisse. (2017). Feuille d'informations 19, Les minorités sexuelles et de genre dans la promotion de la santé et la prévention, groupe cible : enfants et adolescent-e-s. Disponible sous : https://promotionsante.ch/assets/public/documents/fr/5-grundlagen/publikationen/diverse-themen/faktenblaetter/Feuille_d_information_019_PSCH_2017-02_-_Les_minorites_sexuelles_et_de_genre.pdf

Recher, A. (2019). Santé sexuelle et reproductive et droits y afférents. Etat des lieux du droit de l'ONU, du Conseil de l'Europe et du droit suisse. SANTE SEXUELLE SUISSE. Disponible sous : <https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/SSR-et-droits.pdf>

Réseau suisse contre l'excision. (2020). Excision et protection de l'enfance, guide à l'usage des professionnels. Disponible sous : https://www.excision.ch/public/user_upload/2020_Leitfaden_FGM_Kindesschutz_FR.pdf

Réseau suisse contre l'excision. Situation en Suisse. Disponible sous : <https://www.excision.ch/reseau/excision/situation-en-suisse>

Rywalski, A., Plancherel, F. & Ducrocq, F. (2017). Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention, Perspectives 2030. Etat de Fribourg : Direction de la santé et des affaires sociales. Disponible sous : https://www.fr.ch/sites/default/files/2019-04/402_170227_Strategie%20cantonale%20PSP_fr.pdf

SANTE SEXUELLE Suisse. (2012). Recommandations pour une éducation à la santé sexuelle des personnes en situation.s de handicap.s. Lausanne. Disponible sous : http://new.profa.ch/wp-content/uploads/2018/03/SGS_Recommandations_SH_fr.pdf

SANTE SEXUELLE Suisse. (2015). Caïre + Groupe parlementaire (brochure de présentation). Disponible sous : https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2015/11/CAIRE+_FR_oct2015.pdf

-
- SANTE SEXUELLE Suisse. (2016). Stratégie globale de promotion de la santé sexuelle. Guide pour une politique cantonale. Développé par Santé Sexuelle Suisse sur mandat de la Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales (CLASS). Disponible sous: https://shop.sante-sexuelle.ch/img/A~1627~2/10/1627-02_Strategie-sa.pdf?xet=1624966968302
- SANTE SEXUELLE Suisse. (2019). Education sexuelle holistique à l'école : lancement d'une nouvelle plateforme en ligne. Disponible sous : <https://www.sante-sexuelle.ch/nos-activites/actualites/sexualaufklaerung-in-der-schule-neue-onlineplattform>
- SANTE SEXUELLE Suisse. (2019). Groupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits (brochure de présentation). Disponible sous : https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/2019_Groupe-parlementaire-pour-la-sante-sexuelle-et-les-droits_gedreht.pdf
- SANTE SEXUELLE Suisse et ARTANES. (2014). Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande. Proposition pour une approche de coopération entre spécialistes et enseignant.e.s dans le cadre de la scolarité obligatoire. Fribourg. Santé Sexuelle Suisse. (Uniquement en version papier, commande auprès de SANTÉ SEXUELLE Suisse)
- SANTE SEXUELLE Suisse, Sieber, C. & Centre de planning familial. (2014). Le conseil en santé sexuelle et reproductive pour les migrantes et les migrants. Guide à l'usage des professionnel-le-s. Disponible sous : https://www.kip-pic.ch/media/1174/sante_sexuelle_suisse_guide_migration_web.pdf
- SANTE SEXUELLE Suisse. Education sexuelle – éducation et information sur les relations et la sexualité. Disponible sous : <https://www.sante-sexuelle.ch/themes/education-sexuelle#informations-specifiques>
- Schmid, C., Jud A., Mitrovic T., Portmann R., Knüsel R., Ben Salah H., Kosirnik C., Koehler J. et Fux E. (2018). Mauvais traitements envers les enfants en Suisse, Formes, assistance, implications pour la pratique et le politique. Zurich : UBS Optimus Foundation. Disponible sous : <https://www.kinderschutz.ch/fr/offres/telecharger-commander/etude-optimus-2018> ou <https://www.kgms.ch/optimus-study>
- Schuler, D., Tuch, A. & Peter, C. (2020). La santé psychique en Suisse. Monitoring 2020 (Obsan Rapport 15/2020). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé. Disponible sous : <https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/2003-la-sante-psychique-en-suisse>
- Sortir Ensemble et Se Respecter SE&SR. Programme de prévention Sortir Ensemble et Se Respecter. Disponible sous : <https://www.sesr.ch/>
- Suris, J.C. et al. (2018). Les pratiques sexuelles des jeunes en Suisse passées sous la loupe (IUMPS). MyScience. Disponible sous : https://www.myscience.ch/news/2018/les_pratiques_sexuelles_des_jeunes_en_suisse_passees_sous_la_loupe-2018-unil&utm_source=alerts-20180906&utm_medium=email&utm_campaign=alerts.
- TGNS (2020). Trans-Brochure d'information. <https://www.tgns.ch/wp-content/uploads/2020/02/TGNS-Broschure-Trans-Web-2020-fr.pdf>



prévention et lutte contre les
violences sexuelles



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

LGBTIQ+

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

liberté



consentement

sécurité

accès à la contraception
pour toute personne

respect

autodétermination



VIH/infections sexuellement transmissibles

lutte contre les discriminations

santé sexuelle globale

prestations et services variés et de qualité



éducation sexuelle

garantir les droits sexuels